

SECRETARIAT GENERAL
MDT/IM

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2010
20h30 salle des séances – 12 rue Louis Talamoni – Rue Dimitrov

Installation officielle de Mme Nicole RONDEAU en qualité de conseillère municipale venant après le dernier élu sur la liste « Le changement, c'est maintenant » suite à la démission de M. Christophe MOMOT en date du 22 février 2010 et prenant effet à sa demande à cette date.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Mme FONSECA

ADOPTE A L'UNANIMITE

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 février 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

1

Modification de l'arrêté de création de la régie d'avances auprès du service du personnel, sis 14 rue Louis Talamoni à Champigny, pour le paiement de rémunérations au profit de certains salariés, notamment les intermittents du spectacle ayant effectué une prestation à caractère culturel et artistique.

Augmentation du montant de l'avance consentie.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

2

Création d'une régie d'avances auprès du service culturel pour le paiement de frais concernant l'activité cinéma, notamment location de films, location de matériel, frais liés à l'intervention des réalisateurs et des artistes, documentation, petites réceptions, consommables (alimentation, boisson), adhésions professionnelles, droits d'entrée, petits matériels, frais de transports.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

3

Abrogation de l'arrêté instituant une régie d'avances auprès du centre municipal d'animation Gérard Philippe pour le paiement de frais concernant le cinéma, notamment la location de films et la documentation.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

4

Local d'une surface d'environ 55 m² sis 21 rue Joséphine de Beauharnais appartenant à la SA d'HLM IDF Habitat et loué à la Société Générale.

Sous-location consentie par la Société Générale à la Ville de Champigny pour les besoins de l'Office de Tourisme.

Approbation du projet de contrat de sous-location à intervenir à cet effet, à compter de la réception des locaux et moyennant un loyer annuel hors charges et hors taxes de 9350 euros.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

5

Exercice du droit de préemption urbain sur le droit au bail d'un local commercial sis à Champigny, 11 rue Albert Thomas, situé dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat du centre ville.

Désignation de maître RONCIN, avocat à la Cour, 10 rue de la Fontaine Rouge - 77700 Chessy - pour l'établissement de l'acte.

Commission concernée :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

DIRECTION DES POLITIQUES SPORTIVES

6

Convention régissant les contributions respectives du Pôle du Club des Sports de Glace, de la Ville de Champigny et de la Fédération Française des Sports de Glace à la réalisation des objectifs fixés par la commission nationale des sports de haut niveau du 17 juin 2005.

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE L'ACCUEIL

7

Convention en partenariat avec les archives départementales pour la numérisation des listes nominatives de recensement de population de 1817 à 1975

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

DIRECTION DE LA JEUNESSE

8

Organisation d'un séjour de ski en direction de 30 jeunes (15-17 ans) assistés par 6 accompagnateurs pour la période du samedi 27 février au samedi 6 mars 2010 au chalet Ourson - 73530 Saint Sorlin d'Arves.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes

Coût de la prestation (hébergement, pension complète, location du matériel de ski, cours de ski et adhésion) : 12 672 euros : 36 = 552 euros

Coût des activités : 1 080 euros : 36 = 30 euros (non inclus dans la convention)
Coût du forfait ski : 5 058 euros : 36 = 140,50 euros (non inclus dans la convention)
Coût du transport aller et retour : 1 800 euros : 36 = 50 euros (non inclus dans la convention)
Coût total du séjour : 20 610 euros : 36 = 572,50 euros

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

9

Organisation d'un séjour de ski en direction de 30 jeunes (15-17 ans) assistés par 6 accompagnateurs pour la période du samedi 27 février 2010 au samedi 6 mars 2010 au Chalet Ourson à Saint Sorlin d'Arves (75530)
Convention entre Arc Vallée 38, allée du Pont - Résidence du Soleil – 13100 - Aix-Puyricard et la Ville de Champigny représentée par le 1er adjoint M. Christian FAUTRE

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

10

Organisation d'un séjour de ski en direction de 20 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du samedi 27 février 2010 au samedi 6 mars 2010 au Chalet Petit Chamois - 73530 Saint Sorlin d'Arles
Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes

Coût de la prestation (hébergement, pension complète, location du matériel de ski, cours de ski et adhésion) : 8 172,22 euros : 23 = 555,31 euros

Coût des activités : 690 euros : 23 = 30 euros (non inclus dans la convention)

Coût du forfait ski : 3 231,50 euros : 23 = 140,50 euros (non inclus dans la convention)

Coût du transport aller et retour : 1 150 euros : 23 = 50 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 13 243,72 euros : 23 = 575,81 euros

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

11

Organisation d'un séjour de ski en direction de 20 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du samedi 27 février 2010 au samedi 6 mars 2010 au Chalet Petit Chamois à Saint Sorlin d'Arves (75530)

Convention entre Arc Vallée 38 allée du Pont - Résidence du Soleil - 13100 - Aix-Puyricard et la Ville de Champigny représentée par le 1er adjoint M. Christian FAUTRE

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

12

Organisation d'activités en direction des jeunes campinois pendant la période du 22 février 2010 au 31 décembre 2010.

Modalités de dépenses et de fixation des participations des jeunes.

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Pas de remarque

M. SCHMITT indique qu'il posera une question diverse en fin de séance à propos d'une délibération du 18 novembre 2009.

Entrée en séance à 20h35 de Mme KENNEDY
à 20h40 de Mme ZELIOLI
Melle LE LAGADEC
à 20h45 de M. RIVALLAIN

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

1

Budget primitif 2010 – budget ville.

Commissions concernées :

Toutes

Rapport présenté par M. FAUTRE

« Après le débat d'orientations budgétaires, au dernier conseil municipal, nous avons ce soir la responsabilité de voter le budget primitif 2010. Je souhaite remercier l'ensemble de l'administration communale pour le travail réalisé, le sens du service public dont ils ont fait preuve dans ce contexte de préparation.

En effet, la construction de ce budget est marquée par un contexte général de crise économique, sociale, politique, profonde, n'épargnant ni les populations qui souffrent des conséquences qui en découlent : chômage, précarisation des revenus, du pouvoir d'achat, ni les collectivités locales qui doivent répondre aux urgences avec des moyens d'intervention de plus en plus restreints, des aides financières de l'Etat continuellement en baisse et de moins en moins pérennes.

Et ce ne sont pas les propos du 1^{er} Ministre qui lèveront les inquiétudes et les angoisses devant cet avenir incertain et sombre. Le chômage, hantise première des familles, ne recule pas, les prévisions sont même pessimistes pour cette année 2010 alors que l'on nous prévoyait avant les élections régionales une baisse, une embellie. Les indicateurs, signes d'une reprise économique et d'une amélioration sociale, restent bloqués au rouge.

Le cap, la politique menée et impulsée par le Président de la république seront maintenus malgré la claque du 1^{er} tour infligée à la droite. En clair, le gouvernement installe durablement la rigueur, l'austérité. Une politique qui a déjà commencé par toucher l'action publique, la fonction publique dans son ensemble, et qui conduit, après la journée de mobilisation du 23 mars, à ce que 63 % des français souhaitent de nouvelles mobilisations.

Depuis 2007, nous assistons à une accélération dangereuse de la casse du service public.

- C'est la révision générale des politiques publiques et son cortège de suppressions de postes.
- Des lois de finances de plus en plus contraignantes qui imposent d'appliquer à l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités locales la règle du 0 % en volume. Cette année le gouvernement durcit sa position puisque la hausse de l'enveloppe normée, qui regroupe presque la totalité des concours de l'Etat, est limitée à la moitié de l'inflation prévisionnelle soit 0,6%.

Cette politique de baisse des participations de l'Etat ampute dangereusement les recettes des collectivités territoriales, des communes.

Champigny en sait quelque chose puisque cette année, le désengagement se solde par :

-115 744 euros pour la DGF

- 426 179 euros pour les compensations fiscales

- 51 209 euros pour la dotation de péréquation

Auquel il faut ajouter le manque à gagner de 582 000 euros, conséquence de la suppression de la TP. En effet, en gardant cette taxe et par l'augmentation des bases de TP pour la seconde année consécutive, nous aurions dû récolter les fruits de notre action en matière de développement économique. En effet, entre 1999 et 2008, 138 entreprises se sont installées, se traduisant par 1 732 emplois supplémentaires, soit + 16,63 %.

A titre de comparaison avec une ville très proche géographiquement, St Maur, dans la même période, a perdu 91 entreprises et 1 809 emplois.

Lors du débat d'orientations budgétaires, j'avais fait part de l'inquiétude de la majorité municipale sur ces pertes de ressources et le désengagement de l'Etat. La réalité est malheureusement là. Le couperet est tombé.

Des mesures injustes aux conséquences graves pour les campinois, puisqu'elles remettent en cause les réponses à leurs besoins, à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Car les besoins, les demandes de la vie d'aujourd'hui sont-ils en diminution ? Les exigences sont-elles moins fortes ?

Les habitants auraient-ils moins besoin de logement ?

Les enfants moins besoin d'école, de crèche, moins bien équipées ? Les jeunes moins d'aide à la recherche d'emploi, de formation, d'accès à la culture, au sport ?

Les transports en commun, la circulation routière et piétonne n'auraient-ils pas besoin d'être améliorés ?

Nos quartiers auraient ils moins besoin d'un cadre de vie rénové, d'aménagement urbain plus humain ?

Les habitants auraient-ils moins besoin de tranquillité publique ?

Non. Au contraire ces aspirations sont de plus en plus pressantes et de plus en plus dans l'urgence. L'amélioration des conditions de vie, c'est maintenant, pas dans 10 ans.

C'est dans ce contexte de tensions où il s'agit de satisfaire aux besoins des campinois, aux priorités que nous nous sommes fixées ensemble, avec des moyens d'action amoindris et des réductions de recettes que le budget 2010 a été construit.

Ces contraintes imposées ont abouti aux orientations suivantes :

- Une maîtrise des dépenses
- Des réductions de crédits dans les services
- Une hausse modérée des recettes par une augmentation de la fiscalité locale

Ces choix ont été arbitrés pour répondre aux besoins essentiels des campinois, c'est à dire qu'ils préservent les axes fondamentaux de l'action municipale et la qualité du service public local rendu à la population.

Concernant la maîtrise des dépenses :

Les dépenses de personnel ont été contenues, à hauteur de : **58 7085 172,41 euros**

aux revalorisations des points d'indices et à l'impact des avancements de carrière et promotions de grade.

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses, les heures supplémentaires sont en diminution ainsi que les vacances. Les effectifs resteront constants et les créations d'emplois nécessaires ne se feront que par redéploiement.

Cet effort ne remet évidemment pas en cause notre politique du personnel associée aux statuts de la fonction publique territoriale et à la qualité du service rendu à la population. Ce choix nous démarque totalement de la volonté gouvernementale d'imposer aux collectivités locales les réductions d'activités et de postes actuellement opérées dans le cadre de la RGPP dans les services de l'Etat.

Toujours concernant la maîtrise des dépenses, les subventions aux associations sont maintenues au niveau de 2009 soit : **12 942 037 euros**

Comme nous l'avons annoncé aux responsables du mouvement associatif, le montant 2009 est reconduit. Et lors de la rencontre annuelle avec les associations, il leur a été clairement affirmé que leurs demandes en matériel, en salles et en cars seraient revues à la baisse.

La subvention du CCAS est maintenue, une subvention d'autant plus nécessaire que le nombre de familles subissant les causes de la crise grandit.

Les subventions attribuées aux mouvements sportifs auxquels sont affiliés des milliers de campinois sont reconduites.

A noter une baisse de la subvention de 45 000 € pour de la Caisse des écoles et de 90 000 euros pour le CLME.

S'agissant des charges générales, elles atteignent **32 845 464,73 euros**

Je veux souligner que ce niveau n'a pu être atteint que par la réduction de crédits de services et donc touchant aux moyens que ces mêmes services ont besoin pour assurer leurs prestations, leurs actions.

Ces réductions sont réalisées dans plusieurs directions : la culture, la santé, l'entretien et la restauration, le parc automobile, le service des achats.

Pour le reste des dépenses elles comprennent :

4 685 710 euros consacrés au remboursement de l'intérêt de la dette

Enfin 5 794 439,45 euros constitueront la part d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement

Au total, les dépenses s'élèvent à 118 799 399,04 euros.

Pour faire face aux contraintes gouvernementales, la baisse de la participation de l'Etat, indiquée en début de mon intervention (DGF, compensation fiscale, dotation de péréquation, le manque à gagner de TP), nous sommes dans l'obligation d'agir sur la fiscalité locale pour assurer le maintien et le fonctionnement du service public local, répondre aux actions prioritaires utiles aux campinois et équilibrer le budget.

Une décision difficile à prendre car encore une fois ce sont les familles qui subissent les responsabilités, les choix de l'Etat. C'est pourquoi pour ne pas alourdir les difficultés, nous avons travaillé à une hausse modérée.

Aussi dans cet esprit, nous avons décidé que le produit fiscal soit porté à + 4 % dont 1,2 % résultant de l'évolution des bases, ce qui porte les taux des taxes directes locales :

la TH à 17,89 %

le foncier bâti à 20,62 %

Le taux du foncier non bâti à 28,93%

Et le taux relais de la CFE à 32,26 %

Pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il est proposé de retenir une évolution limitée à 1,3% ce qui porte son taux à 11,26 %.

Suivant les dispositions légales, ces taux feront l'objet d'un vote séparé contenu dans les délibérations 3 et 4.

Les autres recettes de fonctionnement proviennent principalement:

Des produits des services : 9 549 204 euros en hausse de 5,5%

Cette recette correspond aux prix de différentes prestations cantines, piscine, centres de loisirs, études.

Les produits de gestion courante : 2 389 077,05 euros

Avec une hausse de 1,37%, cette recette intègre la redevance provenant des contrats de concession et d'affermage de géothermie, du marché aux comestibles et des loyers et charges récupérables.

Pour ce qui concerne l'investissement :

Le budget s'élève à 34 617 415, 90 euros et **25 millions seront consacrés à des opérations d'équipements.**

Un niveau de dépenses qui traduit notre volonté de poursuivre nos projets de développement pour Champigny et les campinois.

Nos principaux investissements s'orienteront vers la poursuite des opérations ANRU et pour répondre aux besoins de modernisation de nos équipements.

Concrètement comment cela se traduira ?

→ **A travers l'amélioration du cadre de vie :**

La voirie :

De nombreux travaux de voirie sont programmés, ils concerneront la réfection, la restructuration de plusieurs voies : les rues Julien Heulot, Jacques Copeaux, Jacques Solomon et Charles Dullin

Des travaux d'aménagement :

Square Jules Guesde

Place Rodin

Place de la gare des Boullereaux

Mail de la demi - lune

Des travaux de maintenance de l'éclairage public

L'aménagement de nouveaux espaces verts à la hauteur de 1,3 millions d'euros investis

Investissements qui se traduisent dans :

→ **Le renforcement de notre politique de développement durable :**

Notre engagement pour la géothermie se poursuit, 650 000 euros y seront consacrés

→ **L'éducation, les loisirs, l'enfance, la jeunesse,**

Des travaux d'aménagements, de maintenance sont programmés dans les écoles, centres de loisirs, équipements sportifs afin d'accueillir dans de meilleures conditions les différents publics et cela à hauteur de 1 120 000 euros

La réalisation de l'îlot sportif et du PRIJ aux Mordacs très attendu par les habitants et les jeunes de la ville représente un investissement de **3,5 millions d'euros**

Un investissement qui témoigne de la politique dynamique de la ville en matière de valorisation et d'entretien du patrimoine communal.

→ **la sécurité sanitaire et l'hygiène publique**

Nous poursuivrons les travaux de désamiantage et **300 000 euros y seront consacrés**

→ **le soutien à l'activité commerciale de proximité**

Marché aux comestibles des Mordacs : **600 000 euros**

Participation à la concession d'aménagement de l'îlot commercial des Mordacs :

643 000 euros

→ **des investissements aussi consacrés au service public local à travers** les moyens matériels attribués aux agents qui participent à rendre un service de qualité à la population.

C'est pourquoi, la ville va, cette année, acquérir de nouveaux équipements, du matériel, des moyens techniques pour les services pour un montant de **2 millions d'euros** et va renforcer sa politique d'informatisation de l'administration pour **500 000 euros.**

Enfin dans ces dépenses d'investissement, 8 353 307,48 euros seront consacrés au remboursement de l'annuité de la dette

Au plan des recettes d'investissement :

Elles se composent :

Des subventions d'équipement pour 6 887 778 euros provenant des opérations ANRU, des centres de loisirs et des Maisons pour tous

Des dotations et fonds divers : 5 037 769 euros

Issus notamment et principalement du Fonds de compensation TVA pour 4,4 millions d'euros.

Des produits de cessions foncières pour 4 153 400 euros

concernant notamment :

Pour 1,3 million d'euro : Plant-Stalingrad

Pour 545 000 euros : Simonettes sud

Pour 730 000 euro : Avenue Salengro

3 418 029,45 euros correspondent à la dotation aux amortissements des biens renouvelables

5 794 439 euros complètent les ressources nécessaires au remboursement de l'annuité de la dette en capital

Enfin d'assurer le financement des actions d'investissement, **l'emprunt se montera à 9 100 000 euros.**

En conclusion :

Le budget atteindra un volume de 153 416 814,94 euros.

Dans des conditions économiques, sociales, financières de plus en plus étriquées et incertaines pour les années futures, la majorité a élaboré un budget responsable, répondant au mieux aux priorités de vie des campinois.

Et je veux insister sur l'idée majeure qui a traversé ce BP 2010, c'est le service public pour tous les campinois.

Et c'est dans cet esprit que la majorité agit pour une solidarité envers toutes les familles (à travers le quotient familial), pour répondre à leurs besoins en direction de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, pour vivre ensemble, en fait pour une ville solidaire, une ville pour tous. »

M. FAUTRE fait ensuite état des questions et demandes d'informations complémentaires formulées par M. JEANNE dans la 1^{ère} commission et M. CHEVALIER lors de la 5^{ème} commission.

M. JEANNE a demandé

1/- pourquoi le FSRIF a subi une baisse importante de 6 % en 2010 par rapport à 2009

2/- à avoir communication du détail des éléments du chapitre 024 sur les cessions

Réponses :

- à la 1^{ère} question :

Le montant du FSRIF notifié en 2009 à la commune, était de 3 582 206€, soit en diminution de 1,5% par rapport à 2008, après une baisse de 4,8% en 2008 par rapport à 2007. Afin de tenir compte de cette tendance, le BP 2010 a inscrit une dotation de 3 528 473€, en diminution de 1,5% par rapport au montant notifié et perçu en 2009 (3 582 206€), et en diminution de 5,76% par rapport à la somme inscrite au BP 2009 (3 744 178€).

- à la 2^{ème} demande :

Le produit des cessions au BP 2010 s'élève à 4 153 400€, selon le détail ci-dessous :

- Cession Simonettes Sud : 545 000€
- Cession Prairial République 2000 : 800 000€
- Cession périmètre Champ alouette - terrains Poinsignon : 240 000€

- Périmètre grands axes – 111 rue Salengro : 280 000€
- Périmètre grands axes – 113 rue Salengro : 450 000€
- Périmètre Fourny-Egalité-Bernau : 33 400€
- Périmètre Plant Stalingrad : 1 300 000€
- Foncier-PRU Bois l'Abbé-Place Rodin : 500 000€
- Cession de véhicules : 5 000€

M. CHEVALIER a demandé des explications sur les montants des postes 7067 « Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement » et 70688 « autres prestations de services ».

Réponse :

Le compte 7067 «Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement », dont la prévision au BP 2010 est de 2 274 000€, enregistre la participation financière des usagers aux services de la restauration scolaire, des études dirigées et des cours municipaux d'adultes, selon la répartition suivante :

- Régie restauration scolaire : 2 100 000€
- Etudes dirigées : 160 000€
- Cours municipaux d'adultes : 14 000€

Le compte 70688 « Autres prestations de services », d'un montant de 897 283€ au BP 2010, enregistre :

- Les remboursements du CLME à la ville des repas livrés au CLME mais commandés et payés par la commune à son prestataire : 355 283€
- Les recettes de la régie « Ecole d'Art » : 250 000€
- Les recettes relatives aux déchets d'emballage : 200 000€
- Les recettes de la restauration municipale : 90 000€
- Les recettes de repas divers par exemple lors d'un stage sportif : 2 000€

Intervention de M. FUCHS

« Dans le texte de présentation de la résolution, dès la ligne 1, il est écrit : le budget primitif a été construit dans le cadre des orientations budgétaires de notre précédente réunion. Et c'est bien exact. A notre précédente séance, nous avons examiné ce DOB. J'avais dit que le texte de DOB qui nous est soumis est inconsistant et présente de nombreuses lacunes. Le budget primitif qui nous est présenté est de la même eau. Et l'appréciation que je portais sur le DOB est valable aussi pour le budget qui nous est proposé ce soir.

Avant de passer au fond, quelques détails simplement. Quand on écrit page 2 : « nous préservons un équilibre financier en stabilisant les charges et les ressources », il y a contradiction entre le terme stabilisant qui est inexact puisqu'il y a variation, comme vous le dites quelques lignes plus loin : le choix de progression du produit fiscal... Je passe là-dessus. Je passe au fond qui est quand même plus important. Si je regarde les chiffres affichés au titre de la section d'investissement, je trouve que les opérations foncières (4.153.000 euros), équilibrent le budget. Sans ces opérations, il n'y aurait pas d'équilibre. Votre investissement est réellement financé par l'emprunt. Le remboursement de l'emprunt précédent correspond à 91,8 % du montant du nouvel emprunt. L'emprunt sert donc à équilibrer le remboursement de la dette. En revanche, le montant de l'autofinancement est particulièrement limité. Vous n'avez pas trouvé les moyens de dégager des moyens d'autofinancement. Il reste dû au 1^{er} janvier 137 millions d'euros au titre de l'emprunt. Si l'on compare aux recettes de fonctionnement, 118 799 000 euros, le ratio est de 1,14. C'est beaucoup trop élevé, surtout en relation avec la faiblesse de notre capacité d'autofinancement. Nous sommes dans un équilibre

très fragile. La solution que vous proposez est d'augmenter de 4 % la pression fiscale sur les ménages alors que, vous le savez, le potentiel fiscal de notre collectivité est malheureusement limité. Lors de mon intervention lors du débat d'orientations budgétaires le mois dernier, je vous disais que, d'une façon générale, l'état de l'investissement pose problème. J'avais demandé communication de l'état d'avancement du plan pluriannuel d'investissement à l'ensemble des élus et l'état de consommation des crédits. Vous m'aviez promis une réponse à ma demande. Je n'en ai reçu aucune.

Les conséquences de votre politique budgétaire se font sentir douloureusement pour les campinois sur des secteurs essentiels pour eux. La subvention à la Caisse des écoles baisse de 45.000 euros, soit moins 2,46 %. Les fournitures scolaires, la diminution est de moins 4,9 %. La subvention au CCAS reste stable. Malheureusement avec la crise, les charges sociales, vous le savez, explosent et ce budget ne se donne pas les moyens d'y faire face. Pour les écoles, je l'ai dit au moment du DOB, c'est très peu 1 million d'euros. Globalement, vous l'avez dit, les charges de personnel progressent de 2,01 %, intégrant, vous l'avez écrit, la revalorisation des points d'indice et l'impact des avancements de carrière et promotions de grade. Cela paraît parfaitement normal et justifié. Mais la lecture détaillée montre que la rémunération principale du personnel titulaire baisse de 0,6 %. D'autres charges augmentent comme la rémunération des personnels non titulaires, plus 1,18 %. Peut-on me dire à quoi correspondent ces disparités ? Les charges sociales normalement et les caisses de retraite augmentent, ce qui est tout à fait normal. Il y a des contraintes. Les charges liées aux indemnités des maires-adjoints et des conseillers ne représentent que 1,03 % du chapitre mais elles progressent de 10,2 %. Ce qui augmente aussi dans la continuité d'ailleurs d'une croissance déjà installée entre 2008 et 2009, c'est tout ce qui a trait à la communication. Fêtes et cérémonies, plus 9,2 %. Catalogues et imprimés plus 7,1 %. Publications plus 6,6 %. Une question que je voudrais vous poser très sérieusement, je ne suis pas par formation très habitué à étudier ce type de budget. Je n'ai pas réussi à me faire une idée des crédits qui seraient affectés à la création de pistes cyclables. En face de la mention « aménagement du réseau vert » ne figure aucune somme. Dans votre projet, je suis d'accord en ce qui concerne l'environnement, la géothermie est une chose très positive mais cela ne me semble pas suffisant. Dans le projet de budget figurent des sommes importantes, 4.600.000 euros, 2/3 fois plus que dans le budget précédent, au titre des installations générales d'agencement et d'aménagement de construction. Pouvez-vous préciser quelle part de ce chapitre est consacrée à la mise aux normes environnementales des bâtiments publics municipaux dont certains sont des gouffres énergétiques ? Ce problème a-t-il même fait l'objet d'une étude de l'état des lieux et d'une étude de faisabilité ?

Je conclurai en disant que votre projet de budget pêche par la faiblesse de l'investissement. Cette faiblesse même est la marque de votre manque d'ambition pour notre ville. Il pêche aussi par la baisse ou la stagnation des moyens accordés aux secteurs essentiels que sont l'école et les actions sociales. Il pêche, je le crains aussi, par une sous-évaluation des nécessités environnementales. Vous comprendrez qu'au nom de Gauche citoyenne/Europe Ecologie, je vote contre cette délibération. »

Intervention de Mme DUFOUR

« Après la présentation détaillée du budget par notre collègue, Christian FAUTRE, sur laquelle je ne reviendrai pas, quelques commentaires cependant.

La crise, la crise, oui, elle sévit toujours et atteint de plus en plus de campinois dont la situation au quotidien s'aggrave. Aussi, comme lors du débat sur les orientations budgétaires, les socialistes déplorent les conditions contraintes qui nous sont imposées : le constat est clair : les dotations de l'Etat attribuées sans tenir compte de l'inflation sont de plus en plus

faibles et ne progressent pas, alors que les besoins des habitants sont en augmentation et qu'elles ne permettent pas à la Commune de développer ses missions d'intérêt général.

L'Etat porte le fer contre les collectivités qu'il continue à étrangler mais le bouclier fiscal, lui, est toujours maintenu. Le prêt aux banques s'est élevé à 42 milliards pour 2, 6 milliards consentis aux victimes de la crise. Où est l'erreur, où est l'équité ?

Force à nous, élus, de contrecarrer la dégradation économique et ses effets, non parce que nous sommes des obsédés incorrigibles de la solidarité, mais comme le disait Jaurès : « Sans le social, la République n'est rien. » Notre commune perdrait ses valeurs de justice si nous ne tentions pas de réparer les inégalités sociales que subissent beaucoup de nos administrés en venant à la rescousse pour compenser la défaillance de l'Etat qui aurait connu franchement plus de gloire à instaurer un bouclier social, lequel avec des mesures économiques et sociales d'urgence aurait protégé les citoyens des conséquences de la crise.

C'est tout le sens de notre politique sociale traduite en chiffres. Et si on nous reproche le manque d'ambition de ce budget, je répondrai que bien au contraire, il a l'audace d'afficher que, à Champigny, les élus se préoccupent en premier des habitants qui rencontrent des problèmes... de vie tout simplement et beaucoup nous en savent gré.

N'ayant aucune maîtrise sur les dotations allouées par l'Etat et le budget devant être présenté en équilibre, les collectivités sont ainsi contraintes de réduire la voilure de leurs initiatives. Un effort supplémentaire a été demandé aux services pour minorer leurs crédits de fonctionnement. Le service rendu le sera à effectif constant. Il faut bien mesurer que sans augmentation des effectifs, le personnel travaillera dans des conditions plus difficiles. L'administration générale et les services ont fait montre de rigueur et de responsabilité lors des réunions de travail pour préparer cet exercice budgétaire.

Il faut bien composer face à l'effet de ciseau entre les dépenses et les recettes de plus en plus bridées. Néanmoins, nous poursuivons la réhabilitation des quartiers avec les opérations ANRU. Le recours à l'emprunt est très mesuré. Et si une hausse d'impôts est prévue, sachant qu'elle pèsera sur le pouvoir d'achat des ménages, c'est à regret que nous y souscrivons par nécessité.

En dépit de toutes les difficultés auxquelles elle est confrontée, notre collectivité privée des principaux leviers de solidarité financière remplira encore sa mission d'amortisseur social au service des campinois.

Le groupe des élus socialistes votera le budget. »

Intervention de M. SCHMITT

« Comment parler de façon rationnelle d'un budget quand on sait qu'il n'y a pas de bon budget sans bonne politique en amont ? Les détails techniques du budget ont donc une importance relative compte tenu des mauvaises orientations politiques et sectaires retenues. Parlons donc de cela. L'orientation politique de la municipalité actuelle ne change pas. Les campinois sont perçus comme étant dans deux catégories : ceux qui votent pour la municipalité communiste et les autres qui n'intéressent pas et n'ont toujours rien à attendre de l'équipe municipale actuelle. Votre présentation du budget montre encore une fois que vous cherchez constamment à vous défausser sur le national. C'est aussi une forme d'aveu d'échec de votre politique municipale car vous n'osez pas vous limiter à un débat sur le budget local qui est pourtant un enjeu majeur pour les campinois. Ce budget est en fait au service du faux social et le verrouillage sociologique de la ville continue. La paupérisation de la ville est évidente : 33 % de ménages non imposés contre 26 % en moyenne en Ile de France et 26 % de sans-diplôme contre 18 % en Ile de France. Nous avons eu des exemples de la mauvaise gestion des finances de la ville durant les précédents conseils : cinéma, patinoire, prix de l'eau, dépenses de communication trop importantes et choquantes dans un contexte de crise, impôts élevés à Champigny, taxe professionnelle et autre taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

etc. Pas plus de stratégie adaptée pour sortir de cette spirale infernale. Il est nécessaire d'augmenter les recettes pour faire face aux dépenses. C'est un principe simple et incontournable pour dynamiser notre ville et porter une politique au service de tous les campinois. L'ouverture sociale de Champigny n'est pas à l'ordre du jour. Bien au contraire, nous allons vers une dégradation sans précédent de la mixité sociale dans notre ville. Il est pourtant urgent de réagir si nous ne voulons pas voir l'avenir de Champigny mis à mal. Le manque d'entretien de notre ville, y compris le centre ville, le laisser-aller au niveau de l'entretien de nos rues, la mauvaise prise en charge des problèmes quotidiens de sécurité, le manque d'entretien ainsi que le manque de modernisation de nos écoles font que notre ville prend inexorablement du retard par rapport aux villes voisines. C'est au détriment de tous les campinois.

Le budget présenté ne répond absolument pas aux besoins de notre ville. Du côté des dépenses de fonctionnement, il n'y a guère d'efforts réalisés pour maîtriser les charges. Il serait pourtant simple par exemple de réduire les dépenses consacrées à la communication qui s'apparente de plus en plus à de la propagande politique payée par nos impôts. La hausse des dépenses de fonctionnement ne pouvant être financée dans la durée que par les impôts locaux qui pèsent sur nous tous, la conséquence ne se fait pas attendre : les taxes prélevées par la ville, déjà très élevées, augmentent. Cette hausse s'ajoute à celle décidée par le conseil général du département, également dirigé par les communistes. En période de crise, une attention plus grande aurait pu être apportée pour éviter une telle ponction sur le pouvoir d'achat des campinois. C'est d'ailleurs le choix de beaucoup de communes autour de nous qui évitent de telles augmentations en cette période. A la différence des dépenses de fonctionnement, les investissements mériteraient, eux, de progresser fortement. Ce serait un choix utile pour accompagner la relance et l'emploi. Nous aurions ainsi aimé qu'un effort exceptionnel soit consenti en 2010 par exemple pour la rénovation de la voirie qui est une attente forte des campinois et par rapport à laquelle notre ville est très en retard.

C'est un budget subi, au fil de l'eau, la municipalité fait progresser les dépenses sans nous apporter grand chose. Le contexte de crise que nous connaissons aurait justifié au contraire des choix courageux et de réaliser des efforts nouveaux en investissement pour préparer l'avenir. Comme toujours, nous allons entendre peu de paroles de la part de la municipalité pour décrire avec réalisme l'état de notre ville. Mais nous allons avoir droit à un énième couplet expliquant que c'est l'Etat qui est le grand coupable. Mais l'Etat est le même pour les villes avoisinantes et pourtant les villes voisines progressent. L'explication est bien ailleurs. Cette différence de situation entre les villes est bien la preuve de l'incompétence de la municipalité actuelle.

Nous voterons donc contre le budget bien évidemment. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Effectivement, j'ai posé une question à la commission à laquelle je participe. La réponse que vient de faire M. FAUTRE n'est pas tout à fait ce que je demandais. Je demandais pourquoi sur le poste 7067, on était passé du budget en 2009 à 200.000 euros au budget 2010 à 2 millions d'euros. Voilà l'explication que j'aurais souhaité avoir ce soir. Mais je pense que cela ne va pas tellement changer le fond de mon intervention.

A l'inverse de M. FAUTRE, je vais parler du budget primitif et je vais surtout parler du budget primitif de Champigny. Et je remercie les campinoises et les campinois qui sont venus assister ce soir, qui ont fait l'effort de venir au budget. J'aimerais leur parler de ce que vous nous proposez. L'an passé, nous avons baptisé votre budget le budget des 3I. Je vous rappelle : injuste, inexact et inadapté. Permettez-nous, Monsieur le Maire, de rajouter cette année un autre I pour insipide. Je reviendrai au cours de mon intervention pour dire que le

budget 2010 est sans goût et sans saveur car il n'y a pas de projet d'avenir et, en tout état de cause, il est bien loin des préoccupations des campinois.

En lisant votre synthèse de 2010, j'ai cru que vous aviez fait un « copié-collé » avec 2009. Nous aussi, M. le Maire, nous rencontrons des campinoises et des campinois chaque jour. Ce ne sont certainement pas les mêmes. Il y a quinze jours lors d'une réunion à la Planchette, des dizaines de campinois présents nous ont fait part de leurs attentes. Comme ils vont être déçus car nous ne voyons aucune réponse à leurs préoccupations. Dans vos propos liminaires, vous parlez des salariés du service public local. Je pense, Monsieur le Maire, que vous savez qu'il y a d'autres salariés. Vous dites que vos propositions concrétisent des engagements co-construits avec les habitants lors des conseils de quartier. Monsieur le Maire, c'est faux. A la réunion du quartier du Maroc, vous n'aviez pas les chiffres du budget mais seulement un discours partisan sur la suppression de la taxe professionnelle et les services publics. D'ailleurs, vous n'en avez pas parlé puisque vous refaites une réunion au Maroc le 8 avril. Vous vouliez parler aussi du Grand Paris mais vous n'avez pas eu le temps car les personnes présentes avaient beaucoup d'objections à vos propos. La réunion sur le budget pour le quartier des Mordacs aura lieu au mois de mai. Je me demande comment vous pouvez co-construire un budget alors que les réunions ne se sont pas encore tenues.

Mais venons-en au budget proprement dit et au poste des dépenses de fonctionnement en particulier. Vous avez retenu la leçon de l'an passé, par laquelle nous vous propositions 1,4 million d'euros d'économies. Force est de constater que certains postes ont vraiment subi une baisse drastique. Je vais vous donner des exemples. Poste 60-618, vous le baissez de 25,8 %. C'est bien. Poste 60-621, vous le baissez de 69 %. C'est mieux. Poste 60-622, vous le baissez de 32 %. Comme il s'agit du poste combustibles et carburants, je me pose des questions mais il est vrai que, l'année dernière, je vous avais signalé ces mêmes postes et les augmentations qui étaient respectivement l'an passé de plus 30 %, plus 52 % et plus 6 %. Voilà peut-être ce qui explique les baisses que vous faites cette année. Vous constatez, M. le Maire, que vous pouvez nous faire confiance. On regarde les chiffres, on analyse le budget même si Mme TERRADE a des doutes sur notre capacité un jour à diriger la ville...

C'est ce qu'elle m'avait dit l'année dernière. Je m'en suis souvenu. J'ai de la mémoire.

D'autre part, sur le poste 60-631, fournitures et entretiens, vous nous expliquez qu'en 2010 vous prévoyez 272.000 euros alors que nous étions au double en 2008. Cela veut-il dire que l'on ne va pas nettoyer les bâtiments ? Nous nous interrogeons sur la rigueur et la méthode de vos chiffres. Faites-vous le budget primitif 2010 par rapport au budget primitif 2009 ? Ou bien le faites-vous par rabout au compte administratif 2009, en préparation je suppose ? Autres exemples mais qui ne vont pas dans le bon sens car, comme vous le savez, nous sommes en période de récession économique et l'indice de hausse des prix pour 2010 est prévu à hauteur de 1,2. Alors, voilà les postes 6232, fêtes et cérémonies, plus 9,2 %. Poste 6236, catalogues et imprimés, plus 7 %. Poste 6237, publications, plus 6,6 %. Cela a été d'ailleurs noté par les deux intervenants précédents. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses de propagande qui devraient être supprimées et qui viendraient en déduction des taxes ménages. Autre augmentation scandaleuse que vous dénoncez quand il s'agit, et vous avez raison, ce sont les augmentations des salaires des patrons du CAC 40, mais que vous approuvez quand elles vous concernent. Postes 6531, 6532, indemnités du maire et de ses adjoints plus frais de mission, plus 11,27 % soit 62.000 euros de plus. Sachant qu'ils avaient été augmentés sur le budget 2009 de 16 %, cela représente, M. le Maire, sur deux ans 29 %. C'est donc dix fois l'augmentation du SMIC.

Examinons maintenant les recettes de fonctionnement et au-delà des chiffres globaux de 118 millions d'euros et de l'augmentation de plus 0,27 %. Les impôts à Champigny représentent 51 % des recettes de gestion courante et les subventions, 39 %. Les impôts directs, c'est-à-dire les trois taxes, augmentent de 4 % à hauteur de 19,1 millions d'euros. C'est

3,3 fois plus que l'inflation. Merci, M. le Maire, pour le pouvoir d'achat, d'autant qu'elles ne seront supportées que par seulement 56 % de la population qui paie des impôts. Pour la compensation relais de la taxe professionnelle, il n'y aura pas de perte pour la ville puisqu'elle est fixée sur les bases de 2009 et votre budget fait apparaître presque 1 % de produits supplémentaires. Mais la population, il faut le savoir, paie aussi des taxes sur l'électricité, c'est sur sa facture, et surtout la taxe sur le traitement des ordures ménagères. Chaque campinois paiera en 2010, que ce soit un nouveau-né ou quelqu'un du troisième âge, 128 euros, c'est-à-dire plus 2,5 %. C'est trop. C'est trop, M. le Maire. Vous deviez, et nous vous l'avions conseillé, renégocier en 2009 le contrat. Nous vous avons indiqué les bases et vous ne l'avez pas fait. Comme je suis forcé de vous l'indiquer de nouveau, ces bases sont accessibles à qui veut bien faire l'effort d'allumer son ordinateur à l'adresse www.impot.gouv.fr. La valeur estimée pour 2010 pour une commune dont la population est comprise entre 50.000 et 100.000 habitants est de 101 euros. Nous sommes donc trop chers de 28 % pour des prestations identiques parce que je sais que l'on va me dire que ce n'est pas la même chose dans les villes d'à côté. Mais j'ai la chance de regarder ce qui se passe en face de chez moi. C'est à Joinville. Ils ont exactement les mêmes services. Nous avons voté, M. le Maire, en 2009 une délibération sur les nouvelles règles d'imposition des publicités commerciales. J'ai le sentiment, compte tenu des chiffres, plus 500 euros entre les deux années, qu'il n'y a pas eu de changement. L'application de cette délibération est-elle entrée en vigueur ? C'est la question que je vous pose. Quant au poste 7381, taxe additionnelle sur les droits de mutation, en fait c'est le résultat de votre politique puisque vous faites à Champigny du tout HLM, que 50 % des logements collectifs sont des logements HLM et d'autre part, vous vendez des biens à perte, 400.000 euros, je vous le cite, pour la ZAC des Grands Godets sur un bien acquis trois ans plus tôt et pour lequel je ne sais toujours pas s'il a permis une création d'emplois. Pour les postes dotations 7411, 74-123, 74-127, nous avons une lecture différente de la vôtre. Vous indiquez, et d'ailleurs je vous signale au passage qu'il y a une erreur sur votre note, ce ne sont pas 26.954.343 mais 27.104.483. Vous nous indiquez que la DGF et la DSUCS baissent. Mais si l'on prend les trois lignes, il sera versé à la ville 33.682.187 euros contre 31.953.330 euros l'an passé et donc au contraire, c'est une hausse de 5,41 %.

M. FAUTRE, j'ai trois questions à vous poser concernant ce chapitre et figurant dans les annexes. Page 80, vous nous indiquez que la Société nouvelle Studio 66 aura une subvention de 150.000 euros. Mais dans votre synthèse, vous nous indiquez que la subvention sera réduite à 100.000 euros. Rappelez-vous, M. FAUTRE, que vous avez voté 150.000 euros. Quel est le bon chiffre ? Deuxième question, sur le total des subventions -et j'exclus le CLME, le CCAS et la Caisse des écoles- l'augmentation des subventions aux associations est de 18,41 %. Nous trouvons a priori excessive cette hausse. Pouvez-vous nous donner des explications ? Je serais prêt à reprendre mon argument. Sur les états du personnel, sauf erreur de ma part, M. FAUTRE, je trouve un effectif en hausse de 14 personnes. Pouvez-vous me confirmer ou m'infirmier ce chiffre ? Je pensais qu'un effort avait été demandé aux collectivités locales en matière d'embauche.

Examinons maintenant le chapitre des investissements. Les dépenses d'équipement, contrairement à ce que vous avez dit, sont en retrait d'une année sur l'autre à hauteur de 6 %. Le choix des quartiers concernés par les investissements corrobore ce que nous vous avons dit lors du DOB. Malgré cela, la voirie est dans un piteux état et cela concerne tout Champigny. L'emprunt baisse à hauteur de 9 millions d'euros. Mais pour autant, l'encours de la dette par habitant augmente.

Je pense que j'ai suffisamment été long dans cet exposé. Je voudrais faire les conclusions du budget 2010. On va regarder les différents ratios de la commune. S'ils sont différents de ceux qui sont présentés en information générale, ils n'en sont pas moins exacts. La marge nette d'autofinancement à 11.115.311 est en baisse de 1,11 %. Le taux d'épargne 16,5 % est en

baisse de 1,3 %. La valeur moyenne des contributions directes, 611 euros par habitant, progresse en revanche de 1,66 %. Il y a un poste quand même où je dois dire, je dois faire amende honorable, ce sont les dépenses réelles de fonctionnement, 1.301 euros par habitant, et c'est en baisse de 0,92 %. J'ai peut-être une explication dans les deux états de 2009 et de 2010. La population a augmenté de 1,5 %. C'est peut-être la raison de cette baisse. Et l'endettement de la commune, sachez qu'il est de 1.794 euros par habitant, en hausse de 4,18 %. Je tiens bien sûr à l'appui de mon intervention les tableaux chiffrés et je suis prêt à en débattre avec vos services.

Nous ferons savoir, M. le Maire, aux campinoises et campinois que le budget 2010 n'est en rien rigoureux et que la pression fiscale de 7 à 8 % sur les deux dernières années est en majeure partie due à la désignation de la majorité municipale de gauche comme nous l'avons démontré dans cette intervention. Alors qu'il aurait pu être établi en tenant compte de la situation économique, des difficultés des habitants. Il y a des solutions, elles existent. Encore faut-il innover, sortir du discours stéréotypé, partisan et sectaire qui n'a jamais fait le bonheur des peuples. »

Intervention de M. JEANNE

« Tout d'abord une remarque. J'avais deux questions et puis une remarque. Après, j'interviendrai plus sur le fond. La remarque concerne le Studio 66 où j'ai effectivement relevé cet élément qui vient d'être mentionné, à savoir l'inscription au compte 6574 d'une subvention de 150.000 euros alors que dans la délibération, elle est présentée à 100.000 euros. Là, il y a une contradiction qu'il convient de lever pour la régularité de ce vote.

La question concerne le point 7067. Vous y avez répondu à la suite de la question initiale présentée en commission des finances. Je ne vais pas y revenir. Concernant la restauration scolaire, vous avez donné les éléments qui apparaissent relativement clairs. En revanche, il n'y a pas de précisions concernant le compte 6271 et sur la ventilation du doublement de ce compte. On a 200.000 euros de plus. On ne voit pas véritablement à quoi cela correspond. J'aimerais bien avoir une précision sur ce point.

Sur le fond maintenant, quand je vous écoute, M. FAUTRE, et quand j'écoute notre collègue M. SCHMITT, je ne peux pas m'empêcher de penser à une citation de Camus qui dit: « la recherche de la vérité n'interdit pas de prendre parti ». Elle est tout aussi vraie à l'inverse. On peut prendre parti tout en recherchant un peu la vérité. Vos propos sont pour le moins excessifs dans les deux cas. On ne peut pas tout mettre sur le dos du gouvernement et pour autant, on ne peut tout mettre sur le dos de la majorité actuelle. Il y a un point positif dans le budget que vous nous présentez. Il y a un peu moins d'approximations sur la question des droits de mutation que vous aviez engagée l'année dernière. On en avait parlé. On vous avait expliqué que cela relevait même de l'insincérité de votre budget. Là, on a quelque chose de plus réel. Vous intégrez enfin la crise immobilière. Cela faisait quand même deux ans qu'elle était en place. Il était temps. En revanche, vous vous livrez encore à de la cavalerie budgétaire à la fois sur les cessions - on vend « les bijoux de famille » pour équilibrer les comptes - et puis ensuite, sur les emprunts.

Au fond, votre budget s'inscrit dans une continuité avec une nouvelle fois une envolée des frais de fonctionnement, hors frais de personnel, je le précise. Il ne vous a pas échappé que l'année dernière, certains membres de l'opposition vous avaient demandé de réduire le nombre de postes de fonctionnaires, un sur deux, partant en retraite. Vous connaissez notre position sur cette question. Nous estimons qu'il n'y a pas trop d'employés municipaux à Champigny. Pour une ville de la même strate, on est même légèrement en dessous. En revanche, nous avons bien évidemment un budget en frais de fonctionnement qui est malgré tout de 10 % supérieur. Si ce ne sont pas les frais de personnel, c'est bien ailleurs qu'il y a une envolée de ces coûts et une gabegie générale sur ces frais de fonctionnement, dans une forme de manque

d'organisation de votre administration. Et d'ailleurs, c'est ce qu'ont relevé les personnels municipaux au cours des rencontres sur les services publics puisqu'ils vous ont reproché de ne pas avoir encore mis en place des mesures telles que la téléadministration. Cela relève là d'une volonté à la fois des personnels de s'investir et d'une volonté de votre part de ne pas donner tous les moyens pour optimiser l'organisation de notre administration municipale.

Par ailleurs, on relève aussi dans ce budget une incapacité à développer le potentiel fiscal, moins 20 % par rapport à la moyenne de la strate. Le résultat de votre politique au fond, c'est plus d'impôts pour les campinois, moins d'investissements, moins 4 % pour les équipements malgré la progression des dotations de la région. Cela a été rappelé déjà par un précédent intervenant. Les dotations ont fortement progressé sur un certain nombre de points, en particulier les dotations régionales. Et pour autant, on a moins d'équipements sur notre ville.

Ce budget est contraint, vous nous dites. Et c'est vrai. Il est contraint mais pas simplement par un contexte économique qui contraint au fond tous les ménages, toutes les collectivités, toutes les organisations y compris les entreprises. Tout le monde est obligé de revoir un peu ses ambitions. Et vous, vous l'affirmez, M. le Maire, en permanence, en réunion publique, dans cette salle, vous ne cessez de nous dire nous n'avons pas à revoir nos ambitions. Comme si la crise passait un peu comme le nuage de Tchernobyl s'arrêtait à la frontière française, la crise ne toucherait pas Champigny. Nous n'avons pas à revoir nos ambitions. Y compris celle d'augmenter les frais de réception de plus 10 %, les frais de communication de plus 7 % et plus 400 % pour les frais d'études.

Au fond, ce résultat est aussi lié à votre politique du logement. La question du logement est une question essentielle. L'approche qui a été celle de la loi SRU de fixer un minimum semble une bonne disposition. Et vous connaissez aussi, je l'ai déjà abordé lors de précédentes délibérations, notre position concernant les maires qui ne font pas les efforts nécessaires dans leur commune sur cette question. Mais nous estimons aussi qu'il y a une faiblesse de ne pas avoir fixé un maximum. Le maximum pour nous, c'est 40 %. Nous l'avons atteint. Vous continuez là encore à construire de plus en plus de logements sociaux sur notre ville et donc à affaiblir ainsi le potentiel fiscal de notre commune, et donc continuer toujours dans cette politique qui appauvrit notre ville, qui limite ses marges de manœuvre. Au fond, vous avez toujours un temps de retard sur l'anticipation de l'organisation de notre administration et sur cette approche absolument électoraliste. Pour nous, l'augmentation de l'impôt doit être le dernier recours. Pour vous, c'est le premier levier. Votre politique fiscale, vous l'affichez clairement, faisons payer les riches. Mais à Champigny, les riches, ce sont 361 foyers concernés par l'ISF. C'est bien peu. Au fond, le chef de l'Etat avec son bouclier fiscal protège les riches. Vous nous dites : nous protégeons les pauvres avec notre bouclier social. Et au milieu, il y a la majeure partie des campinois qui s'appellent les couches sociales moyennes que vous ne protégez pas et auxquelles vous accordez encore, une fois de plus, une augmentation d'impôts relativement importante. C'est bien elles qui paieront la facture du manque de gestion que vous opérez depuis plusieurs années. Au fond, avec vous il va falloir travailler plus pour payer plus et avoir moins d'équipements.

Nous voterons donc contre votre budget parce qu'il n'a pas su anticiper les éléments de la crise depuis deux ans alors qu'il y avait déjà beaucoup de signes avant-coureurs, en particulier sur les questions immobilières, et parce que vous avez aussi ce réflexe qui nous semble inadapté d'augmenter systématiquement les impôts sans rechercher les sources d'économie que nous vous avons proposées et que vous refusez systématiquement. »

Intervention de M. GUERRIER

« Réforme territoriale, suppression des départements, création du grand Paris, révision générale des politiques publiques, suppression de millions de postes de fonctionnaires.

Volonté d'asphyxier financièrement et de muscler les collectivités territoriales pour remettre en cause leur capacité d'action au service des populations et des territoires.

Voilà le contexte particulièrement grave dans lequel nous avons eu à élaborer notre budget 2010, cela a été rappelé dans la présentation des orientations budgétaires faite par Christian FAUTRE le 17 février dernier. Ce qui avait eu le don d'énervé nos collègues de l'opposition. Mais ce qui les a à mon sens le plus énervé, c'est que les orientations présentées ne pliaient pas à la volonté gouvernementale de remise en cause d'une politique sociale au service de tous mais marquait notre détermination malgré les contraintes à maintenir le cap.

C'est un budget qui ne nous satisfait pas mais pas pour les mêmes raisons que vous. En effet le constat est fait.

La dotation globale de fonctionnement n'augmente que de 0,6% alors que l'inflation se situe aux alentours de 2,5%. Les autres dotations sont, elles-aussi, en baisse, sauf la dotation de solidarité urbaine qui augmente de 3%.

D'autre part, la suppression de la taxe professionnelle représente une perte de 580 000 euros. Les prévisions annoncées lors de la présentation des orientations budgétaires, décrites par l'opposition comme étant des prévisions alarmistes se sont malheureusement avérées réelles. C'est donc un budget qui est réalisé sous les contraintes financières que l'Etat nous impose, il est donc limité face aux besoins grandissants des populations durement touchées par la crise. Il est respectueux des engagements sur lesquels nous avons été élus, engagements confortés et enrichis par les Rencontres citoyennes.

Pour ces raisons, OUI, le groupe communiste va voter ce budget, il est contraint mais il nous encourage à ne pas baisser les bras.

Je crois d'ailleurs que c'est le message qui s'est exprimé dans les urnes à l'occasion des élections régionales au plan national, mais aussi avec force à Champigny.

C'est un budget qui invite à la résistance et à l'action pour obtenir les moyens nécessaires au maintien et au développement de nos objectifs.

OUI, nous entendons poursuivre à Champigny une gestion solidaire au service de tous.

OUI, nous entendons maintenir nos efforts dans la construction de logements sociaux en ayant en tête les 3800 campinois en attente d'une attribution.

Nous allons nous mobiliser pour empêcher que soient expulsées les 105 familles confrontées à des difficultés sociales souvent dramatiques.

OUI, nous avons la volonté de maintenir l'action sociale avec notre CCAS en pensant aux 500 familles campinoises qui sont venues grossir la liste des chômeurs en 2010.

Nous avons la volonté de tout faire pour maintenir l'activité de nos CMS au moment où de plus en plus de gens ne peuvent plus se soigner normalement.

Nous avons la volonté de défendre le service public, de travailler à sa modernisation et à son développement, et à la défense du statut des personnels.

Nous avons la volonté de poursuivre notre effort dans le domaine de l'emploi, du développement de notre ville et de la rénovation de nos grands quartiers populaires.

Dans les semaines qui viennent, nous allons nous saisir du dispositif de la clause de revoyure qui doit se tenir en juin, obtenue dans le débat sur la suppression de la taxe professionnelle pour montrer comment le budget de notre Ville est impacté par cette mesure (580 000 euros), alors que les villes les plus riches toucheront encore plus, et nous allons exiger une dotation de rattrapage.

Mais nous sommes convaincus que ce qui est déterminant pour l'avenir, c'est que grandisse l'exigence d'une fiscalité plus juste.

Les moyens existent dans ce pays, nous avons pour notre part des propositions à livrer au débat pour une fiscalité juste, englobant une rénovation des bases foncières.

Pour les ménages : la progressivité en fonction du revenu réel.

Pour les entreprises : la création d'un véritable impôt sur le capital de l'entreprise, intégrant tous les paramètres : foncier, matériel, investissement, masse salariale et capital financier.

Faut-il rappeler que le capital financier des entreprises et des banques françaises s'élevait en 2008 à 7417 milliards d'euros ? et qu'un prélèvement national sur ce capital alimentant un fonds national de péréquation rapporterait, avec un prélèvement à 0.3% , 22,3 milliards soit 300 euros par habitant, avec un prélèvement à 0.5%, 37,1 milliards d'euros soit 560 euros par habitant.

Parce que cette question des moyens financiers des collectivités touche tous les domaines de la vie quotidienne, elle doit être mise en débat en permanence avec les habitants. Nous sommes pour notre part déterminés à y prendre toute notre place, convaincus qu'il n'y a pas d'autre chemin si nous voulons demain être en capacité de poursuivre une gestion solidaire de notre ville »

Intervention de M. LAMBERT en réponse à M. FUCHS

« Pour répondre à la question de M. FUCHS sur les pistes cyclables, je voudrais simplement l'informer que l'on va terminer le contrat triennal en cours aujourd'hui. Il n'y a pas de ligne spécifique « pistes cyclables » dans le budget puisqu'elles sont enrôlées dans le budget de la voirie. Je prendrai trois exemples. Dans le budget voirie 2010, on réalisera, dans le cadre de réaménagements de voiries, en pistes cyclables, la rue du Cimetière, la rue Juliette de Wils, la rue Jean-Jacques Rousseau à Coeuilly. Et partout où ce sera possible dans le cadre de réaménagement de voiries en 2010, nous poursuivrons cet effort et la démarche qui est la nôtre : développer la circulation douce dans notre ville. »

Intervention de M. FAUTRE

« A plusieurs reprises, peut-être n'ai-je pas été assez clair ou pas assez insistant dans mon intervention, je crois avoir dit quand même et je l'avais aussi évoqué lors du débat d'orientations budgétaires que les dépenses de fonctionnement diminuent. Les crédits de service étaient en 2009 à hauteur de 33,100 millions. En 2010, ils sont à hauteur de 32,8 millions d'euros. Il me semble que c'est une diminution.

Lorsque les subventions accordées aux associations sont à 0, vous comprenez bien qu'avec le coût de la vie, 1.000 euros versés en 2010, ce n'est pas 1.000 euros versés en 2009 ou 2008. Il y a forcément une perte de pouvoir d'achat entre les deux. Les membres d'associations ici présents qui en bénéficient par ailleurs le savent bien. On pourrait se tourner vers les sportifs. La différence est forte.

M. JEANNE parle d'envolée des frais de fonctionnement jusqu'à parler de gabegie. J'ai du mal à comprendre ce terme. Je ne vois pas bien où est la gabegie. Est-ce une gabegie lorsque le total des dépenses réelles de gestion courante passe de 103,8 millions d'euros en 2009 à 104,5 millions d'euros en 2010 ? Cela fait plus 0,77 %. Le mot gabegie, à mon avis, ne signifie pas cela. C'est autre chose. Je ne comprends pas bien une telle envolée, avec de tel propos.

M. CHEVALIER faisait état, et il l'avait fait et d'ailleurs la réponse lui avait été faite dans la commission à laquelle il participe, de deux chapitres, 7767 et 70-688. Il lui avait été dit et précisé que c'était exclusivement un problème d'imputation réglementaire. Cela avait été corrigé en 2010.

Sur la subvention au Studio 66, en 2009 la subvention est de 250.000 euros. En 2010, elle est de 150.000 euros et le rapport précise à juste titre qu'elle baisse de 100.000 euros. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus.

En revanche, à plusieurs reprises et ce n'est pas la première fois, on fait toujours référence à la communication en mettant en parallèle la propagande. Dans la communication, je tiens à vous le préciser, sont inclus tous les frais, tous les matériaux nécessaires pour le fonctionnement des services : les lettres à en-tête, les dépliants nécessaires pour les services, pour les piscines,

pour les annexes, pour les centres de loisirs. Il y a besoin de communiquer en direction des habitants pour que les prestations soient connues, ne serait-ce que pour indiquer les lieux d'ouverture, de fermeture et également le prix des prestations. C'est tout cela qui est nécessaire. Effectivement, il y a une petite augmentation en communication, 37.000 euros, mais qui comprend l'ensemble des prestations de communication et non pas, comme vous le dites à maintes reprises et tout le temps, vous vous répétez tous les ans, de la propagande. Il est normal que l'on puisse informer les habitants des prestations auxquelles ils prétendent. Sur le financement de la dette qu'évoquait M. FUCHS, l'autofinancement est à hauteur de 5,7 millions. L'amortissement, 3,4 millions d'euros. Ce sont des recettes budgétaires d'investissement. Elles sont assurées, je le précise, par les ressources propres du fonctionnement.

J'ai peut-être dû oublier... Ah oui, vous avez évoqué, c'est peut-être M. CHEVALIER qui a posé la question de savoir où l'on en était de la taxe locale publicitaire. Elle est à Champigny mise en place. On peut fournir un état. Elle est mise en place. Un agent y travaille et le fait avec beaucoup de sérieux et de rigueur. Les rentrées financières sont aujourd'hui bien réelles. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Sur la taxe des publicités, la nouvelle délibération que l'on a votée a rapporté 500 euros à la ville. Il faudra vérifier.

Maintenant, M. FAUTRE, je suis désolé. Pour le Studio 66, dans la synthèse page 3, la subvention cinéma est réduite à 100.000 euros. Et vous avez dans les engagements... »

Mme TERRADE et M. le Maire

« La subvention est réduite de 100.000 euros et non pas à 100 000 euros »

M. CHEVALIER

« Et page 80, engagements hors bilan, c'est 150.000. »

Intervention de M. le MAIRE

« Nous sommes bien d'accord. Elle est réduite de, D-E en français, elle baisse de 100.000 euros. Elle n'est pas réduite à. Si vous changez la phrase, évidemment vous n'avez pas le même résultat.

Je voudrais dire quelques mots parce que le débat a été assez large. Vous voyez aujourd'hui une publication tout à fait intéressante, c'est le déficit public pour l'année 2009. Vous l'avez moins dit ce soir, vous l'aviez énormément évoqué lors du débat des orientations budgétaires et je sais que cela sous-tend vos interventions Mesdames et Messieurs de l'opposition. Ce que vous nous reprochez, vous ne l'avez pas dit de la même façon ce soir, en fait c'est de ne pas appliquer la politique de restriction du service public qui a lieu au plan national. Je voudrais amener une précision qui ne manque pas de sel. Ce sont les informations publiées par l'INSEE aujourd'hui. Les collectivités locales, quant à elles, réduisent leur déficit de 2,5 milliards d'euros pour atteindre 3,1 milliards en 2009, soit moins de 4 % du déficit public total. C'est-à-dire que, quand on demande aux communes de mettre en route des dispositifs de crise pour soi-disant faire face au déficit de l'Etat, on se moque du monde. Les communes ne sont pas dans le coup par rapport au déficit de l'Etat. Si l'Etat emprunte de l'argent au jour le jour sur les places internationales pour faire face et à des prix souvent prohibitifs, ce n'est pas le cas des communes. On est de toute façon obligé par la loi à faire des comptes équilibrés, des budgets équilibrés chaque année. Je voulais déjà affirmer cela.

Deuxième chose, M. JEANNE, vous parliez des échappées en fonctionnement. Soyons un peu sérieux. Le cap est maintenu, celui des grandes orientations sociales que nous avons mises en

œuvre depuis des années à Champigny. Un quotient familial, cela intéresse les couches moyennes. Une personne qui bénéficie du conservatoire, une prestation du conservatoire à l'année doit coûter 800 ou 850 euros, cela dépend des spécialités. La sculpture coûte peut-être un peu plus ou un peu moins cher que le violon, ne me demandez pas le détail. Mais même la personne qui paie le plus cher, la famille qui a la participation la plus élevée ne paie que la moitié du service rendu. Il y a une subvention municipale forte de toute façon. Je ne parle pas de la restauration scolaire. Ce sont plus de 5.000 enfants qui mangent tous les jours. Un repas revient entre 8 et 10 euros parce qu'il y a l'encadrement, etc. Là non plus, n'oubliez pas tout cela. C'est maintenu. Ces choix sont non seulement préservés mais oui, nous allons à contre-courant. Oui, je refuse et l'équipe municipale, la majorité avec moi refuse de supprimer un poste d'agent municipal sur deux au moment du départ à la retraite. Oui, nous avons raison de résister.

Et puis alors, quand même, la taxe professionnelle. Je lis la Tribune. Ce n'est pas vieux, 18 janvier 2010. La Tribune n'est pas un journal marxiste, que je sache. Les simulations de Bercy montrent que la réforme de la taxe professionnelle avantage les collectivités locales dotées de bases fiscales importantes alors que les "pauvres" seront perdantes. On le savait, on en a la preuve. On perd déjà, soi-disant l'année où l'on devait nous compenser à 100 %, plus de 500.000 euros. Cela a été dit tout à l'heure. Que voulez-vous ? Et à l'inverse, la contribution sur la valeur ajoutée dont bénéficient à plein les collectivités locales "riches" devrait évoluer de l'ordre de 2,5 par an. Celles qui reçoivent surtout des dotations de compensation n'auront pas droit à une telle progression. Ces dotations ne sont pas censées augmenter. Comme cela, on est prévenu. C'est cela, la réalité de notre budget.

Vous pouvez nous dire que l'on ne réfléchit pas assez en interne à Champigny. Si. Et vous l'avez souligné, Monsieur JEANNE, nous avons travaillé y compris avec les agents du service public. Nous avons décidé, co-décidé, c'est vrai et on passe le temps qu'il faut pour le faire, un certain nombre de mesures. Vous ne pouvez pas dire non plus que le programme que nous avons construit avec la majorité municipale serait une invention idéologique du maire et de son équipe. Nous avons eu à deux reprises des Rencontres citoyennes. C'est vrai qu'à tel ou tel conseil de quartier, il peut y avoir moins de monde ou évidemment d'expressions. C'est bien le moins. Imaginez que tous les conseils de quartier ne soient là que pour nous encenser, cela n'aurait pas grand sens.

On est dans un budget contraint et on garde des choix sociaux, je tiens à le réaffirmer haut et fort. On a vraiment limité ce que l'on pouvait. Vous avez parlé des fêtes et cérémonies. Dans les mesures que l'on prend cette année, on fait le même jour le festival de l'Oh et la fête de la ville. On doit pouvoir économiser substantiellement à cette occasion. Dans nos limites de dépenses, oui, nous ferons extrêmement attention aux heures supplémentaires, aux intermittents du spectacle, aux vacances. Pourquoi ? Vous savez, cela n'a l'air de rien mais une association qui demande l'ouverture d'un théâtre pour la soirée, il faut un éclairagiste, un agent de sécurité, un preneur de son quand il y a du son, et tout cela cube. Nous rediscutons avec les associations. Tout ce qui apparaît pour l'usager champinois quelquefois comme gratuit n'est pas gratuit. Nous sommes très attentifs à tenir cela de près.

Pour autant, je veux bien qu'il faille faire davantage d'efforts sur la géothermie. Quand on met 600.000 euros pour maintenir et redévelopper une installation comme la nôtre, qui a été une installation précurseur, ne dites pas que ce n'est rien du tout. Je voudrais bien d'ailleurs que, dans les choix qui seront faits à l'avenir, on tienne compte des efforts de la géothermie pour les accompagner. On peut dire que du point de vue du Grenelle, on n'est pas prêt de toucher quelque chose. On continue à faire l'ANRU. Renouveler trois quartiers, des grands ensembles dont on a hérité, renouveler ces quartiers, ce sont des choix lourds et malgré la crise, je dis bien, malgré la crise, on continue à investir dans ces quartiers, on continue la transformation des Mordacs et des Quatre Cités notamment. Et puis surtout, on va chercher des sous. Et on a

raison d'aller chercher les subventions de la solidarité nationale auxquelles on a droit. Si l'Etat a mis en place un dispositif, c'est bien qu'il reconnaît que ce n'est pas à l'échelle des seules communes qui n'ont pas décidé de leur urbanisme dans les années 60 que l'on peut remettre à niveau des grands ensembles. Rappelons qu'ils ont été des plans d'Etat à l'époque. Par exemple, pour les Mordacs, cette année, dans le budget nous avons 3,100 millions d'euros de recettes qui sont les crédits ANRU. Pour les Quatre Cités, 450.000 euros. Pour les Boullereaux, 1,113 million. Cela fait 4,6 millions d'euros. On se bat aussi, bec et ongles, pour continuer malgré la crise, à avoir des chantiers extrêmement importants qui permettent à Champigny d'arrêter d'être avec des quartiers qui se tournent le dos les uns aux autres, mais avoir au contraire une ville où tout le monde vit mieux ensemble.

Vous savez, cela a été évoqué par M. GUERRIER mais je voudrais y revenir un instant. Quand la réforme de la taxe professionnelle est passée les 5 et 6 décembre derniers à l'Assemblée nationale, il y a eu quand même un trouble suffisant dans les rangs de la droite pour qu'il soit prévu une clause de revoyure. C'est-à-dire que c'était assorti d'une obligation pour l'Etat. Les textes n'auraient un caractère définitif qu'après les simulations réalisées et au bout d'une période probatoire de six mois. Nous arrivons au mois de juin à la fin de la période probatoire. Il faut donc aller au Sénat. Je lance un appel ici pour que nous y allions avec d'autres communes évidemment, ce n'est pas que le cas de Champigny. Vous avez dit : ce n'est pas juste de faire payer les familles. On est les premiers à le dire. Est-il juste que les entreprises ne participent plus ? Vont-elles embaucher avec les économies réalisées ? Rien n'est moins sûr. C'est plutôt le contraire. Elles vont aller spéculer ici ou là. N'est-il pas juste d'aller ensemble réclamer au Sénat qu'un impôt économique sérieux soit mis en œuvre, un impôt dynamique, un impôt intelligent ? Certes, je ne défends pas l'ancienne taxe professionnelle telle qu'elle était. Elle a d'ailleurs été réformée trois ou quatre fois sans arriver à être complètement conforme. Il est évident qu'elle était beaucoup plus sévère pour les petites entreprises que pour les grandes. C'est plutôt de ce côté qu'il faudrait se tourner c'est-à-dire vers ceux qui sont déjà sortis de la crise et qui commencent à redistribuer des dividendes aux actionnaires. Ne peut-on pas regarder aussi les placements financiers des entreprises ? Auquel cas, on épargnerait bien évidemment dans les taxations l'ensemble des petites et moyennes entreprises et en revanche les entreprises plus importantes qui spéculent pourraient participer à un impôt économique.

Nous avons dans les prochains mois non seulement à défendre un budget qui garde le cap, qui est un budget difficile mais qui maintient les grands choix de Champigny. En même temps, il faut desserrer l'étau pour l'ensemble des collectivités territoriales. Cela a été dit, nous ne nous résignons pas aux hausses que nous sommes obligés de voter ce soir. C'est pour cette raison que nous nous mobiliserons et que nous continuerons, oui, à faire appel aux campinois, oui, à leur expliquer d'où viennent les difficultés. Vous pouvez compter sur nous. Et on va se battre le plus largement possible pour changer la donne. Vous savez, s'il y a eu le débat sur le bouclier fiscal ce soir, c'est que ces idées font du chemin dans le pays. L'injustice... vous trouvez juste que les plus fortunés de ce pays aient des garanties et puis les plus fragiles au contraire passent à la moulinette à chaque fois ? Voilà. C'est pour ces raisons qu'un budget qui n'est pas facile, qui est contraint mais qui est un budget qui garde le cap, je vous engage à le voter. »

Il est ensuite procédé au vote selon la M14 par chapitres ou opérations et par nature ainsi que le conseil municipal en a décidé dans sa séance du 26 juin 1996.

Les dépenses et crédits afférents au budget ont tous été

ADOPTES A LA MAJORITE

Toutes les dépenses et tous les crédits, en particulier :

- Total des dépenses de fonctionnement :	118 799 399,04 €
- Total des recettes de fonctionnement :	118 799 399,04 €
- Total des dépenses d'investissement :	34 617 415,90 €
- Total des recettes d'investissement :	34 617 415,90 €

ont été ADOPTES comme suit :

ADOPTE A LA MAJORITE
38 votes pour dont 12 procurations
**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès,
écologistes et de personnalités)**
11 votes contre dont 3 procurations
**(groupe UMP – groupe Divers droite –
Mouvement démocrate « La passion de Champigny » -
« Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

à l'exception du chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »
Montant : 58 705 172,41 €

qui a été ADOPTE comme suit

ADOPTE A LA MAJORITE
38 votes pour dont 12 procurations
**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès,
écologistes et de personnalités)**
10 votes contre dont 3 procurations
**(groupe UMP – groupe Divers droite –
Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**
1 abstention
(« Gauche citoyenne/Europe écologie »)

Et à l'exception de l'opération 496 « Forage triplet géothermique »
Montant : 150 000 €

qui a été ADOPTEE comme suit

ADOPTE A LA MAJORITE
38 votes pour dont 12 procurations
**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès,
écologistes et de personnalités)**
10 votes contre dont 3 procurations
**(groupe UMP – groupe Divers droite –
Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)**
1 refus de vote
(« Gauche citoyenne/Europe écologie »)

Il a également été procédé à 75 votes concernant l'attribution de subventions municipales à des associations ainsi qu'au CCAS et à la Caisse des Ecoles.

Toutes ces subventions ont été

ADOPTÉES A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

M. LAMBERT et M. LAURENT (par procuration) tous deux membres du bureau de l'ASOMBA, n'ont pas participé au vote concernant l'attribution d'une subvention à cette association.

M. BESNARD, membre du bureau du RSCC et M. SUDRE, membre du bureau de la section judo du RSCC n'ont pas participé au vote concernant l'attribution de subventions à cette association.

M. CHEVALIER, membre du bureau de l'AMLC, n'a pas participé au vote concernant l'attribution d'une subvention à cette association.

M. GASCARD, membre du bureau de l'association des Amis du Musée de la résistance, n'a pas participé au vote concernant l'attribution d'une subvention à cette association.

Après le vote du budget primitif proprement dit, est également soumise au vote l'autorisation donnée au maire de négocier et contracter un emprunt de 10 365 000 € destiné au financement des opérations correspondantes et se décomposant comme suit :

- 9 100 000 € pour la Ville
- 1 265 000 € pour l'assainissement

ADOPTE A L'UNANIMITE

2

Budget Primitif 2010 – Budget Annexe de l'assainissement

Commissions concernées :

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelle technologies de l'information et de la télécommunication

3^{ème} Commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

Rapport présenté par M. FAUTRE.

« Le budget primitif 2010 de l'assainissement s'équilibre globalement à 4 912 796,30€ contre 4 458 830€ au B.P 2009 soit une progression de 10,18%. La section d'exploitation s'élève à 1 524 000€ contre 1 447 000€ en 2009 et la section d'investissement à 3 388 796,30€ contre 3 011 830€ en 2009.

Concernant la section d'exploitation, le financement des charges est assuré principalement par la redevance d'assainissement dont le taux évoluera de 5% en 2010, la prévision du produit attendu est ainsi de 1 207 500€.

Les dépenses de fonctionnement seront consacrées pour l'essentiel à l'entretien du réseau et aux charges financières. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Monsieur le Maire, je vais expliquer le vote de notre groupe mais j'ai peur que cela ne serve à rien. En fait, à la première délibération, personne n'a écouté nos arguments et n'a répondu vraiment aux questions qui étaient posées. Si, j'ai entendu deux choses. J'ai entendu que l'on

allait augmenter les bases locatives. Cela veut dire que l'on va encore taxer les classes moyennes de Champigny. Et puis après, c'est la tarte à la crème qui nous est resservie toujours: la taxation des actifs financiers. C'est ridicule. En ce qui concerne l'assainissement, on a discuté des 5 %. Je trouve que cela est exagéré. Cela me hérisse. D'autre part, certains quartiers de Champigny ont toujours des assainissements qui datent du Moyen âge. Cela fait maintenant sept ans que je le répète et il n'y a toujours pas d'évolution. On n'a pas d'assainissement sur des réseaux séparatifs. Pour ces multiples raisons, notre groupe votera contre. »

Intervention de LAMBERT

« M. CHEVALIER n'est pas à une contradiction près. Vous nous demandez depuis des années, et je n'étais pas élu, de faire un effort pour améliorer l'assainissement sur la ville. Nous le faisons depuis des années. Vous nous reprochez ce soir de faire cet effort. Il y a une contradiction, Monsieur CHEVALIER. Vous ne pouvez pas demander, et nous en sommes conscients, d'améliorer les réseaux d'assainissement, et c'est l'effort que nous avons engagé depuis plusieurs années dans les quartiers de Champigny et que nous allons poursuivre, et lorsque l'on fait cet effort, dire ce soir que vous êtes contre. »

Il est procédé au vote selon la M14 par chapitres et par nature ainsi que le conseil municipal en a décidé dans sa séance du 26 juin 1996.

Les dépenses et crédits afférents au budget annexe de l'assainissement, en particulier :

- Total des dépenses de fonctionnement :	1 524 000 €
- Total des recettes de fonctionnement :	1 524 000 €
- Total des dépenses d'investissement :	3 388 796,30 €
- Total des recettes d'investissement :	3 388 796,30 €

ont été ADOPTES comme suit :

ADOPTE A LA MAJORITE

41 votes pour dont 12 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – « Gauche citoyenne/Europe écologie » -

Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

8 votes contre dont 3 procurations

(groupe UMP – groupe Divers droite)

3

Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales et du taux relais de la cotisation foncière des entreprises pour l'exercice 2010.

Commission concernée :

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelle technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. FAUTRE qui fait état de la question posée par M. JEANNE à la commission des finances :

Il a demandé des explications sur la variation physique et augmentation des bases de taxe foncière sur le bâti (ex : y a-t-il des exonérations qui disparaissent ?)

Réponse :

L'augmentation des bases de la taxe sur le foncier bâti de 2,36% entre 2009 et 2010, soit plus 1 849 996 €, s'explique principalement par le fait que certaines bases, exonérées en 2009, reviennent à imposition en 2010. Il s'agit de bases relatives à des logements HLM ou de SEM situés en ZUS (abattement de 30%).

En effet, sur l'état de notification des bases des taxes directes locales pour 2010, il est indiqué que le montant des bases de taxe sur le foncier bâti exonéré par la loi dans certaines zones s'établit à 2 762 792 €, alors qu'il était de 4 677 812 € sur l'état 2009, soit une augmentation des bases revenant à imposition en 2010 de 1 915 020 €.

Intervention de M. SCHMITT

« C'est juste pour faire une remarque qui va dans le même sens que celle vous venez de faire, Monsieur le Maire, concernant les délibérations 2/, 3/ et 4/ qui sont en fait implicites par rapport à ce que l'on a pu faire comme remarques à la délibération 1/. J'ai été surpris de voir M. LAMBERT nous dire qu'il avait fait un effort. On ne doit pas avoir la même notion des efforts. Si pour vous un effort, c'est de faire évoluer la redevance d'assainissement de 5 %, on n'a pas la même notion des efforts. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Je ne veux pas reprendre le débat. Malgré tout, j'ai des remarques à faire sur les taux d'imposition. Les campinoises et les campinois ont compris ce soir que leurs impôts allaient augmenter très fortement. Ils vont augmenter d'abord au travers de l'évolution des bases et des variations physiques de la matière imposable. Et ensuite, ils vont aussi augmenter par les évolutions des taux. Néanmoins, le produit prévisionnel des impôts est supérieur de 850.000 euros à ce que vous aviez budgété précédemment. Il aurait donc été logique que vous teniez compte de cette plus-value afin de minorer l'augmentation des taux 2010. Protéger le pouvoir d'achat des campinois ne semble pas être votre credo. En fait, la taxe d'habitation va augmenter de 4,77 %, la taxe foncière de 5,22 et la taxe foncière des propriétés non bâties de 7,44. Pour la taxe professionnelle, contrairement à ce qui a été dit ce soir avec votre discours alarmiste, la somme totale augmentera de 0,88 %. En revanche, si nous prenons simplement l'exemple de la taxe d'habitation, eh bien sachez que sur cinq ans, elle a été de 16 % malgré le gel sur deux années des taux que vous avez fait mais ce gel que vous avez fait a été fait à des fins électoralistes. Votre politique, celle que vous menez depuis des années, conduit, il faut le savoir quand même, à ce que la municipalité sur un total de 47 communes du Val de Marne, eh bien Champigny arrive au troisième rang des villes les plus imposées sur la taxe d'habitation mais sachez que vous êtes la première ville communiste du département par la hauteur de sa taxe avec 17,4 % contre une moyenne à 14 %. Les deux autres municipalités, ce sont des municipalités socialistes. Monsieur le Maire, je vous demanderai de prendre exemple plutôt sur des villes que vous aimez bien, Fontenay et Ivry, où le taux de la taxe d'habitation est de l'ordre de 10 %. »

Intervention de M. le Maire

« Simplement, je vous ferai remarquer d'abord qu'il ne faut pas seulement parler des taux mais aussi des bases. Vous avez parlé de l'ensemble à juste titre. Les taux, si on voulait prendre uniquement la référence des taux, la taxe d'habitation c'est 1,9. Si vous voulez, faisons attention et comparons ce qui est comparable. D'autre part, oui, Ivry et Fontenay ont pu bénéficier dans leur développement de situations différentes et jusqu'à maintenant, ces deux villes avaient une taxe professionnelle qui était une recette assez considérable...

Nous avons développé l'emploi, nous, vous pourrez le remarquer, sur la durée. Nous avons une ville, contrairement à des villes voisines, qui a fait progresser l'emploi dans la dernière

période. Ce n'était pas évident à Champigny puisque l'on n'a bénéficié d'aucun dispositif ville nouvelle ou autre. Cela a été assez courageux. Pour autant, nous n'avons pas une taxe professionnelle très importante à l'origine. Aujourd'hui, si vous comparez Fontenay ou Ivry qui ont des taux d'emploi extrêmement forts parce qu'ils sont desservis par des transports en commun, parce qu'il y a un tout un type de développement et aussi l'efficacité des équipes municipales, je ne veux pas le cacher. On ne peut pas comparer avec la situation de Champigny. C'est difficile de nous faire la leçon les uns aux autres. En revanche, je peux constater que sur les villes voisines autour de nous, notamment vous parlez de Saint Maur ou de Villiers, la situation de taux d'emploi relativement plus faibles, de développements assez récents des potentiels économiques font que la charge famille est relativement importante. »

Intervention de M. FAUTRE

« Notre collègue M. CHEVALIER faisait référence au site Internet gouv.fr.

Ce serait bien que vous consultiez aussi les documents de la Direction générale des finances publiques. Ce n'est pas notre document. J'ai ici un tableau. On n'est pas troisième comme vous le dites. On est onzième. Il ne faut pas dire des contre-vérités devant la population ici présente. Les rumeurs finissent par devenir inacceptables. J'ai aussi un document de la Direction générale des finances publiques sur les taxes d'habitation. Vous évoquez toujours les taux et vous ne parlez jamais des bases.

Si on reprend Champigny, la valeur en taxe d'habitation sur les bases par habitant, on est à 220,98 à Champigny, 294,49 à Saint Maur et à Charenton 230,81 euros. Evidemment, ils sont à 9,94. Le résultat au bout du compte est le même. Il faut aussi parler de l'ensemble des choses. »

ADOPTE A LA MAJORITE

38 votes pour dont 12 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)

11 votes contre dont 3 procurations

**(groupe UMP – groupe Divers droite -
Mouvement démocrate « La passion de Champigny » -
« Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

4

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Fixation du taux – Exercice 2010

Commissions concernées :

3^{ème} Commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelle technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. LECUYER.

Intervention de M. FUCHS

« Déjà l'an dernier, j'étais intervenu au sujet de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères parce qu'elle est particulièrement lourde à Champigny. Depuis 2007, Champigny est en tête du département pour sa taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je ne pense pas que ce soit un record enviable. A l'époque, nous en étions à 9,95 %. Il y a eu une augmentation l'année

dernière. Vous récidivez cette année, 11,26. A Champigny, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la TEOM comme l'on dit, était déjà de 50 % au-dessus de la moyenne du Val de Marne il y a deux ans. Je n'ai pas de chiffres plus récents mais c'est significatif. Pourtant, le tri ne progresse pas vraiment. Il reste à son niveau acquis il y a quelques années. Et on nous a parlé à la commission d'une diminution du nombre de tournées de ramassage. Il y a donc quand même une question d'organisation et peut-être aussi une question d'externalisation de certaines tâches. L'année dernière, j'avais comparé avec les communes de la communauté du haut Val de Marne. Vous m'aviez fait remarquer qu'il y avait des différences au point de vue habitat, type d'habitat avec Champigny. Alors, j'ai pris une autre communauté d'agglomération cette année à titre de comparaison, la communauté d'agglomération du Val de Bièvre. C'est significatif. Arcueil, 5,22. Cachan 7,87. Fresnes, 5,61 à 5,73 selon les quartiers. Gentilly, 4,78. L'Haÿ 5,29. Kremlin Bicêtre 4,60. Villejuif 6. Ne me dites pas que toutes ces communes ont des conditions plus favorables qu'à Champigny pour le ramassage des ordures ménagères. Certaines sont à dominante pavillonnaire, d'autres de grands ensembles de logements sociaux. Certaines sont dirigées par la droite, d'autres par le parti socialiste, d'autres par le parti communiste et une part par Gauche Citoyenne. A Champigny, ce que nous croyons cher, c'est en fait notre refus d'entrer dans une structure. C'est notre isolement parce que nous ne sommes pas dans une communauté. Au nom de Gauche Citoyenne/Europe Ecologie, je voterai donc contre. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Je ne vais pas réintervenir sur ce que j'ai dit pour le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Mais simplement, je voudrais reprendre mon raisonnement que j'ai appliqué sur les taxes ménages et vous recommander, Monsieur le Maire, de baisser le taux de 11,26 %. Pourquoi ? En fait, dans le premier budget que vous nous avez soumis, et avec les bases actuelles maintenant, vous avez 99.000 euros de plus. Comme votre budget était en équilibre, je pense que vous devriez prendre ces 99.000 euros de façon à baisser légèrement les taux. Les campinois seraient contents. »

Intervention de M. le Maire

« Avant de passer la parole à M. FAUTRE ou à M. LECUYER, je voulais juste dire un mot. J'ai oublié de vous répondre tout à l'heure. Quand on a un tout petit plus par rapport à la masse générale de nos budgets, j'ai maintenant un peu d'expérience, je pense qu'il faut être prudent et garder une poire pour la soif. Vous avez évoqué tout à l'heure le budget général. On ne pouvait pas savoir, quand on a débattu y compris des orientations budgétaires, que l'on allait avoir la désagréable surprise de voir par exemple le gaz augmenter de près de 10 % d'un coup sur ordre du gouvernement. Ce sont des choses que nous payons, les communes.

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, eh bien je voudrais dire un premier mot sur ce qu'a évoqué M. FUCHS. Vous dites que le tri ne progresse pas. Oui, enfin nous allons le faire progresser. Pourquoi ? Par rapport aux bailleurs des grands ensembles, nous passons une étape. Nous allons enfin avoir les containers enterrés. En effet, sur toute une partie de la ville, nous étions bloqués. Refus de l'OPAC de Paris et d'autres bailleurs qui se sont fait un peu tirer l'oreille, il faut le dire. Ils trouvaient très bien de continuer à avoir des vide-ordures et des chariots devant les portes à longueur d'années. On va passer enfin au tri sélectif y compris dans les grands ensembles. Je peux vous dire que c'est à l'arraché. Paris n'en est pas là. Et pour obtenir que les Mordacs commencent, nous avons déjà passé de bonnes réunions et de grosses difficultés. Il y a une petite raison à cela. Les amicales de locataires s'en sont aperçus. Dans les années 60, le vide-ordures était considéré par les bailleurs et par l'ensemble du mouvement des sociétés de relogement comme étant un système de confort supplémentaire. Et donc, les bailleurs sont autorisés à surtaxer l'appartement de 4 mètres

carrés supplémentaires quand il y a un vide-ordures. Quand on demande aux bailleurs de supprimer les vide-ordures, ils ne nous entendent pas très bien. C'est une question aussi bien d'hygiène que de sécurité. Et puis, c'est aussi participer au tri sélectif. En effet, avec les bacs enterrés, on va enfin pouvoir trier les ordures ménagères dans ces quartiers dont la population n'est pas négligeable. Je n'ai pas le calcul exact en tête mais c'est de l'ordre de 20 % de la population qui était en dehors du coup malgré nos efforts qui ont obtenu des résultats. C'est vrai que l'on stagnait. »

Intervention de M. FAUTRE

« Un mot rapide, je vais user du même argument que tout à l'heure. On ne peut pas parler des taux sans savoir sur quelle base, sur quel montant on impose. Ce même document auquel je faisais référence tout à l'heure, en 2009, 11,12 la taxe à Champigny, les bases par habitant, 126,99 à Champigny. En revanche, le taux à Saint Maur est à 7,33. Le niveau de taxe par habitant est exactement le même. Vous faisiez référence, M. FUCHS, à Arcueil, et pour cause. Arcueil est la ville en tête si je puis dire, la première en termes de base. Evidemment, il est plus facile pour la ville d'Arcueil d'appliquer 5,5 sur 2 millions d'euros que pour nous, 11 et quelques. Il est évidemment beaucoup plus aisé de le faire. »

M. FUCHS rectifie : « il s'agit de Gentilly »

Intervention de M. le Maire

« Je vous propose, quand on fait des comparaisons pareilles, que l'on parle en euros pour les familles. Ce serait plus clair que de s'envoyer des taux et des bases qui se croisent mais qui finalement ne veulent pas dire grand-chose. »

Intervention de M. LECUYER

« Encore quelques petites précisions. Je ne reviens pas sur cette discussion sur les bases et les taux. Il faut toujours comparer ce qui est comparable c'est-à-dire bases et taux. On voit à peu de choses près que ce que paient les familles pour l'enlèvement des ordures ménagères s'équilibre grosso modo commune par commune.

La seule chose qu'il faut dire quand même, c'est que sur notre ville la courbe a l'air de s'infléchir légèrement sur le tonnage des ordures ménagères qui ont été retirées en 2009. Je ne dis pas qu'elle diminue mais que l'on commence à voir une certaine diminution. Comme l'a dit M. le Maire, je pense que cette diminution va aller en s'accroissant à partir du moment où les containers enterrés vont être mis en place aux Mordacs et au Bois l'Abbé où un tri effectif pourra se faire.

Maintenant, je voudrais aussi retirer cette idée, Champigny n'est pas une ville toute seule. Nous appartenons, avec une quinzaine de villes du Val de Marne, à une usine qui brûle nos ordures ménagères. C'est un syndicat interdépartemental qui a sa propre usine, Emeraude. Ce n'est pas nous qui brûlons nos ordures ménagères. Je maintiens ce que je dis. Les différentes communes qui appartiennent à ce syndicat ont toutes leur propre société de ramassage des ordures ménagères. On n'a pas réussi à trouver un seul ramasseur pour toutes ces communes. Dire que Champigny est toute seule, non, Champigny appartient à un syndicat qui s'appelle le SMITDUVM et qui a une usine Emeraude, l'une des plus performantes d'Europe. Il ne faut pas oublier non plus que sur ces ordures ménagères, l'Etat qui n'augmente pas les impôts mais qui crée des taxes, qui sont pareilles que des impôts, nous impose en ce moment une TGAP, une taxe générale sur les produits polluants, à l'heure actuelle de 4 euros la tonne incinérée. Elle passera à 6 euros dans deux ans. Cette taxe en définitive est à la charge des communes. Mais qui la paye ? Les ménages, en définitive.

Deuxième chose, je croyais un peu naïvement que c'était les pollueurs qui étaient les payeurs. Or, de quoi je m'aperçois ? Lorsque vous faites vos commissions au supermarché, vous avez des emballages. On les retrouve dans les ordures ménagères. Les ménages ont payé, dans le prix de leur alimentation, l'emballage. Et ils doivent encore repayer pour les détruire. Ils paient deux fois. Or, la deuxième fois devrait plutôt être à la charge de l'industriel qui a préparé ces emballages. Il faut aussi être conscient que le taux d'emballages qui est relevé sur toutes les villes, je ne parle pas que de Champigny, est en augmentation à cause des industriels qui nous obligent à avoir de nombreux emballages.

Dernière chose que je voudrais ajouter, cette augmentation est peut-être conséquente. Mais on passe à un taux de 1,26 alors qu'il était de 1,12 à en 2009. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Très rapidement, on parle des taux. Vous nous dites non, parlez en euros. J'ai la preuve que vous n'écoutez pas ce que l'on dit. Je vous ai dit, dans ma première intervention, que chaque campinois allait payer 128 euros sur le traitement des ordures ménagères et que la base sur les villes de même population était de 101 soit 28 %. Dites-moi si je dois parler en taux, si je dois parler en euros. De toute façon, l'un et l'autre se ressemblent. Vous êtes plus cher que les communes dans l'Ile de France. C'est cela qu'il faut travailler. Je l'ai déjà dit lorsqu'on a eu à renégocier le contrat, je vous ai dit qu'il y a un appel d'offres à faire, faites venir plusieurs sociétés, ne restez pas avec le même exploitant. Vous ne l'avez pas fait. Aujourd'hui, on constate que l'on est plus cher de 28 %. C'est tout. »

Intervention de M. le Maire

« Je ne peux pas vous laisser dire cela devant le conseil municipal. L'appel d'offres s'est fait dans les conditions normales d'un appel d'offres, d'ailleurs avec quelqu'un de l'opposition présent qui a voté le choix que l'on a fait définitivement. Je n'y étais pas mais il semble que tout y était. Y compris la concurrence et les prix étaient représentés, l'Etat était représenté, etc. Ne dites pas non plus que c'est parce que nous n'avons pas fait d'appel d'offres. C'est faux. En revanche, je pense que nous allons passer une nouvelle étape, je tiens à le réaffirmer, pour généraliser le tri dans toute la ville. Et puis, mais c'est vrai pour d'autres aspects, Champigny est une ville extrêmement étendue. Nous avons développé notre service à un très haut niveau. Vous connaissez des villes où l'on ramasse les déchets verts, les déchets de jardin au fur et à mesure ? Il n'y en a pas énormément. Il faut comparer ce qui est comparable. Et la déchetterie en permanence, etc. On est à un haut niveau de prestation. »

ADOPTE A LA MAJORITE

38 votes pour dont 12 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)

11 votes contre dont 3 procurations

(groupe UMP – groupe Divers droite -

Mouvement démocrate « La passion de Champigny » -

« Gauche citoyenne/Europe écologie »)

5

Contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie à hauteur de 10.000.000 euros pour une période de 12 mois, à passer avec l'établissement Caisse d'épargne Ile de France.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ledit contrat.

Commission concernée :

1ère commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. BESNARD.

ADOpte A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

41 votes pour dont 13 procurations

(« Ensemble agir pour Champigny » - liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – « Gauche citoyenne / Europe écologie » - groupe Divers droite)

8 abstentions dont 2 procurations

(groupe UMP – Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

DIRECTION GENERALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

6

Projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé

Bilan de la concertation mise en place dans le cadre de l'opération d'aménagement de rénovation urbaine du Bois l'Abbé

Commissions concernées :

2^{ème} Commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

3^{ème} Commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

Rapport présenté par M. GUERRIER.

Intervention de M. JEANNE

« Une simple intervention. On votera bien évidemment pour cette délibération. Le terme de concertation, simplement. Ce ne sont pas simplement, puisque cela a déjà été le cas au cours d'un certain nombre de réunions, des présentations. Dans la deuxième phase de cette opération sur le Bois l'Abbé, il sera nécessaire d'aller plus loin dans la concertation et que tout le monde soit associé, y compris le conseil de quartier, M. GUERRIER. Quand on vient, on aimerait bien qu'il n'y ait pas simplement des présentations. Quand on propose des idées, au moins qu'elles soient débattues. »

Intervention de M. GUERRIER

« Il me semble avoir rappelé à M. JEANNE que deux conseils de quartier, effectivement vous n'étiez pas membre de ce conseil de quartier à l'époque, mais deux conseils de quartier se sont réunis sur le sujet pendant la concertation préparant la signature du contrat. Quant aux réunions, j'ai rappelé tout à l'heure que ce n'était pas simplement des réunions d'information. Nous nous sommes déplacés en pied d'immeubles. Bien sûr, il y avait l'information mais aussi l'écoute de la parole des gens. Cela nous a permis, ensemble, de prendre les décisions sur le contenu de cette rénovation. Je pourrais rappeler qu'à l'origine l'ANRU souhaitait voir démolis 800 logements sur le quartier. Avec la population et la concertation avec la population, nous sommes arrivés dans une première phase à 185 logements démolis. Si cela avait été retenu, ce qui est bien dommageable, en totalité, cela aurait été 250 logements démolis et non pas 800. On a entendu, écouté la population et entendu le souci qui était le sien. Je pourrais parler des

réhabilitations et du contenu des réhabilitations. Je ne peux pas laisser dire ici que l'on a simplement fait des réunions d'information. Il y a bien entendu eu l'écoute. Les associations y ont participé avec beaucoup d'enthousiasme et ont apporté dans l'élaboration de ce projet tous leurs avis. Aujourd'hui, le projet est arrêté. Bien sûr que l'on va continuer à informer les gens et à concerter sur l'évolution des projets mais on n'est plus tout à fait dans la même démarche. Le projet a été arrêté, il a été concerté. Aujourd'hui, il s'agit de sa mise en œuvre. Il y a beaucoup de choses. Par exemple, sur l'école on a fait des réunions spécifiques avec les parents d'élèves, les enseignants sur l'école, pour discuter bien en amont de ce projet de démolition reconstruction des écoles. On a entendu ce que disaient les parents d'élèves. On a entendu et pris en compte ce que disaient les enseignants. Je ne peux donc pas laisser dire que c'était simplement des réunions d'information. Tout au long, cela a été des réunions de concertation où il y a eu l'écoute. Et l'écoute a dégagé un projet qui a été élaboré par l'ensemble. »

Intervention de M. le Maire

« La seule période assez courte d'ailleurs où l'on n'a pas pu retourner sans arrêt devant les habitants, c'était la phase où l'on attendait la signature. Le dernier trimestre 2009, effectivement on ne pouvait pas commenter l'avancée des choses. Il fallait bien qu'il y ait la signature de l'Etat et la signature des bailleurs concernés. Jusqu'au dernier moment, cela a été un peu long avec Paris Habitat. Dans cette période, c'est vrai que l'on a moins été au-devant des habitants pour discuter ensemble aménagements, etc. puisqu'il s'agissait de valider tout simplement le projet tel que j'avais pu le présenter devant le comité d'engagement de l'ANRU et qui avait été accepté par l'ANRU. Après, il y avait une phase un peu juridique. On est resté bloqué un trimestre mais les choses reprennent sur le fond et la délibération a pour but à la fois d'acter ce qui a déjà été réalisé et puis de reprendre le fil de cette discussion très pointue avec les habitants. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

7

Projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé :

Approbation du traité de concession d'aménagement, pour la réalisation du Projet de Rénovation Urbaine du Bois l'Abbé, sur la période 2010-2016 ;

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ledit traité ainsi que tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence

Commissions concernées :

2^{ème} Commission : Aménagement du territoire et Développement urbain – Politique du logement et Amélioration de l'habitat – Développement économique / Emploi – Insertion – Economie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme

3^{ème} Commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics – Personnel Communal – Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication

Rapport présenté par M. GUERRIER.

Intervention de M. JEANNE

« Bien évidemment, on est globalement favorable à cette délibération et à l'ensemble du projet. Simplement, ce que l'on peut regretter dans cette opération... La partie rénovation des logements va bien dans le bon sens. Mais c'est un manque d'ouverture sur le quartier. Il y a une ouverture qui est pratiquée mais c'est quand même assez faible pour l'intégrer complètement dans le tissu urbain de l'ensemble. Deuxième point, et je pense qu'il y aura unanimité sur cette question, c'est le manque de financement de la part du bailleur qui pendant 40 ans a quand même perçu des loyers et qui investit assez peu sur cette opération. »

Intervention de M. le Maire

« Je vous ferai remarquer quand même que l'ouverture sur Allende, ce n'est pas la seule ouverture. Il faut regarder de plus près. Dans le projet adopté, qui n'est qu'une partie du projet définitif que l'on porte, c'est quand même une ouverture plus globale sur ce secteur dans la mesure où la boucle est coupée et dans la mesure où il y aura une transition entre les quartiers qui sera beaucoup plus humaine et beaucoup plus forte au niveau urbanisme. Ce ne sera plus une juxtaposition de quartiers. Ce n'est pas négligeable. Après, prenez un plan et regardez la contrainte du site. Sauf à taper dur dans les pavillons de Chennevières, on n'a pas 36.000 solutions. On a bien regardé. Ou alors ce sont des coûts extraordinaires et puis dans des conditions... Ce serait de la chirurgie lourde. Et quel financement pour y arriver ? C'est quand même, avec l'axe Allende, n'oubliez pas que, dans peu de temps, la rue de Bois l'Abbé va être en double sens, on va raccrocher le quartier du Bois l'Abbé au reste de la ville de façon beaucoup plus forte. Et puis on supprime les porches et ce côté enfermé de la place centrale. On va quand même avoir une transparence du quartier, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui. On ne va pas revenir sur le fond. Il s'agit de la maîtrise d'ouvrage. C'est un énorme chantier, c'est une énorme coordination. Maintenant que l'on a un peu l'expérience des Mordacs, on mesure davantage la complexité de ces interventions. Je pense qu'il est juste de missionner, comme la délibération le permet, l'entreprise retenue, la SADEV, pour tous ces aspects de maîtrise d'ouvrage. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

8

Projet de rénovation urbaine des Mordacs

Approbation de l'avenant n°1 de la convention avec le Département du Val de Marne relative au financement des aménagements publics

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de le signer

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter les subventions auprès du Département et signer tous les actes qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération

Commissions concernées :

2^{ème} Commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelle technologies de l'information et de la télécommunication

3^{ème} Commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

Rapport présenté par M. GUERRIER.

ADOpte A L'UNANIMITE

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

9

Périmètre d'intervention foncière de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France

1. Rappel de l'arrêté en date du 22 janvier 2010 par lequel Monsieur le Maire a décidé d'acquérir par voie de préemption la parcelle bâtie cadastrée section AF n°57 d'une superficie de 287 m² sise 111, avenue Roger Salengro appartenant à Monsieur Lemartinel moyennant le prix de 257 000 euros auquel s'ajoute une commission d'agence de 13 000 euros à la charge de l'acquéreur ; ce prix s'appliquant à un immeuble libre de toute location et de toute occupation.
2. Rétrocession à l'EPPFIF de cette parcelle bâtie moyennant le prix de 270 000 euros, majoré des frais d'actes supportés par la ville lors de l'acquisition estimés à 4 590 euros, soit un montant total de 274 590 euros ; ce prix s'appliquant à l'immeuble libre de toute location et de toute occupation.
3. Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au maire ayant reçu délégation) de signer l'acte à intervenir à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision.
4. Désignation de l'étude de Maîtres Behin, Carely, Vié, Wolf – 78 Grande Rue Charles de Gaulle – 94130 Nogent-sur-Marne pour l'établissement de l'acte authentique d'acquisition.
5. Moyens de financement,

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. DEFRANOUX.

Intervention de M. FUCHS

« J'étais déjà intervenu sur ce sujet à propos de votre arrêté, lors du précédent conseil. Je me félicite de l'intervention de l'établissement public foncier d'Ile de France. Nous avons tous salué sa création. Il est utile que l'on crée ainsi des réserves foncières pour l'avenir, le long des grands axes. Et la question que j'avais posée l'autre fois et que je repose maintenant avec insistance, c'est justement le devenir de la nationale 4. Il y a quelques années, nous avons été consultés sur la transformation, la modernisation de la nationale 4 avec des lignes de bus en site propre, etc. Cela permettrait justement de construire avec des moyens de transport, proches, adéquats et rapides. Je voulais vous demander où en sont ces projets pour remodeler la nationale 4. »

Intervention de M. le Maire

« Sur cette question très précise, on peut se féliciter de mettre en œuvre notre décision sur l'établissement public foncier. Cela nous permettra d'aller dans le sens que l'on indiquera à nouveau dans les prochains mois. Nous allons vous présenter un projet local d'habitat. Mais pour votre question très précise sur la nationale 4, les choses ont bougé. Nous allons donc

pouvoir reprendre le dossier. L'Etat a versé la part qu'il devait au département sur le transfert des nationales. Et donc, il s'agit maintenant de voir les possibilités pour le conseil général de mobiliser également la part qui lui revient aujourd'hui et surtout les capacités de ses services. Et puis aussi, que l'on puisse continuer à circuler dans Champigny. Si l'on fait tous les travaux en même temps, cela va être un peu compliqué. On va revenir devant le conseil municipal avant les vacances d'été en principe, sur une première tranche de travaux qui pourrait s'effectuer sur les plans qui avaient été vus à l'époque puisque c'est là-dessus que l'Etat verse - c'est sa part- sur la partie qui va du bas de la rue du Monument jusqu'au pont de chemin de fer. Sur l'autre tranche qui va du pont de chemin de fer jusqu'à la Fourchette, pour le moment, nous n'avons pas de nouvelle de la participation de l'Etat. Elle est absolument indispensable. On n'imagine pas que le département puisse la prendre à sa charge. Déjà, les routes ont été transférées et les moyens n'ont pas suivi. Il ne s'agit pas en plus d'anticiper sur la participation due et signée par l'Etat. A se revoir bientôt sur la partie devant la Poste, entre la Mairie et la Poste. Ensuite, la deuxième tranche vers la Fourchette sera à regarder, donc la partie qui concerne Roger Salengro. Pour Roger Salengro, on n'a pas de délai pour le moment de l'époque à laquelle l'Etat versera sa part. J'espère avoir répondu à votre question. »

ADOPTE A LA MAJORITE

39 votes pour dont 12 procurations

(« Ensemble agir pour Champigny » - liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne / Europe écologie »)

8 votes contre dont 3 procurations

(groupe UMP - groupe Divers droite)

2 abstentions

(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

10

Délaissés de la ZAC des Simonettes Nord

1) Cession des parcelles de terrains non bâtis cadastrées section BP n° 158, 162, 164 et 166 d'une superficie d'environ 437 m² sises Chemin du Gros Caillou à Monsieur et Madame Malaurent Jean-Pierre moyennant le prix de 25.000 € hors taxes, ces parcelles étant libres de toute location et de toute occupation.

2) Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au Maire ayant reçu délégation) de signer l'acte à intervenir à l'effet de transférer la propriété ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par Mme PASQUIER qui indique que la 2^{ème} commission a convenu d'organiser une visite du site un samedi matin en présence de la SADEV.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11

« Opération Germinal »

Opération de réhabilitation de 43 logements locatifs sociaux et de 2 locaux associatifs loués à la Ville.

Garanties communales à accorder à hauteur de 100% à l'OPH de Champigny-sur-Marne pour un prêt à contracter après de la Caisse des Dépôts et Consignations et un prêt à souscrire auprès du Crédit Agricole pour un montant de 1 421 589 €

- Opération de réhabilitation de 43 logements locatifs sociaux.

Montant maximum à garantir : 1 026 987 euros à contracter auprès de Caisse des Dépôts et Consignations.

- Opération de réhabilitation de 2 locaux associatifs.

Montant maximum à garantir : 394 602 euros à souscrire auprès du Crédit Agricole.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant d'intervenir aux contrats de prêts.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention de réservation de logements à intervenir entre l'OPH de Champigny sur Marne et la Ville.

Commissions concernées

2^{ème} Commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Économie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} Commission : Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par Mme PASQUIER qui fait état de la demande formulée par M. JEANNE lors de la 1^{ère} commission.

Il a souhaité avoir le détail des coûts d'honoraires (18,5 %)

Réponse :

Ce poste de dépenses comprend :

- la rémunération de l'architecte
- celle des bureaux de contrôle
- celle des bureaux d'étude

Le détail fait l'objet d'une note qui a été remise à M. JEANNE.

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

Mme ITTAH, membre du conseil d'administration de l'OPH, en qualité de représentante de l'UDAF, n'a participé ni au débat ni au vote.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

12

Adoption des cartes anti-bruits stratégiques sur le territoire de Champigny-sur-Marne

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces Publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

2^{ème} commission : Aménagement du Territoire et Développement urbain – Politique du logement et Amélioration de l’habitat – Développement économique / Emploi – Insertion – Economie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme.

Rapport présenté par M. LECUYER.

Intervention de M. JEANNE

« Une intervention sur cette délibération qui ne pose bien évidemment aucun problème d'un point de vue technique. Simplement, il aurait pu être intéressant dans la démarche de l'enquête d'intégrer aussi les nuisances sonores liées au trafic aérien qui touche à cette période notre ville. Nous n'y sommes pour rien. Deuxième point sur lequel je voulais faire une proposition, notamment à notre collègue adjoint en charge de la question des routes, il existe un certain nombre de revêtements aujourd'hui qui sont particulièrement efficaces pour réduire la pollution sonore. Je voulais savoir si cette démarche est intégrée dans le plan qui nous a été évoqué tout à l'heure concernant les travaux de voirie prévus pour l'année 2010. »

Intervention de M. le Maire

« Sur la première partie, sur l'aérien, cela aurait un intérêt. C'est un peu compliqué de réaliser cette étude supplémentaire. Cela aurait un intérêt si les possibilités existaient de classer Champigny par rapport au règlement qui protège, je mets des guillemets à « protège » les riverains des aéroports. Or, il se trouve que lorsque nous avons un passage un peu tendu durant des périodes, elles sont toujours trop courtes pour être reconnues dans les dégrèvements d'impôts éventuels. Il s'agit en fait la plupart du temps de l'obligation pour ADP de refaire une des pistes d'Orly et donc la piste d'urgence oblige les avions à faire le tour au-dessus de Champigny mais cela ne dure pas trois mois. Or, le délai pour être reconnu et avoir des détaxes, c'est trois mois. Chaque fois, cela s'arrête juste avant. On a regardé ! Il y aura un intérêt effectivement à connaître les nuisances aériennes dont nous sommes aussi victimes. Vous voyez quand même la carte du bruit. Cela dépend des heures, mais on est très impacté par l'autoroute A4. Il faudra vérifier que les travaux en cours, que l'Etat réalise après bien des attermolements sur le secteur entre le pont de Nogent et la Fourchette de Bry, qui ne vont pas tout régler loin sans faut mais qui vont quand même améliorer substantiellement le secteur, il faudra voir l'impact qu'ils ont dans des mesures ultérieures. On est impacté également par un trafic sur les nationales extrêmement dense et puis par les réseaux ferrés qui coupent la ville dans tous les sens. Sur les réseaux ferrés d'ailleurs, il faut regretter, autant avec l'Etat -et pourtant la DIRIF n'a plus beaucoup de moyens- on a pu faire avancer les dossiers de la protection phonique de l'autoroute A4, autant on est en échec total avec Réseau ferré de France. Il avait commencé des études mais a décidé, pour des raisons budgétaires et stratégiques, d'abandonner en rase campagne. On avait même l'exigence de participer à ces études. Les gens qui sont victimes du bruit important dû au trafic ferroviaire n'ont plus de perspectives immédiates de voie d'amélioration. »

Intervention de M. FUCHS

« Juste deux mots, je crois que le bruit sur le rail est aussi fonction du type de matériel. Les matériels anciens, c'est souvent le cas maintenant, sont beaucoup plus bruyants. Il faudrait que Réseau ferré de France et la SNCF aient plus de moyens pour renouveler et avoir des matériels plus modernes qui sont un peu moins bruyants. Deuxième point, les habitants du Tremblay ont attiré mon attention aussi sur une source de bruit. Ce sont les hélicoptères. Ils volent à vue. Ils n'ont pas de plan de vol. S'ils volent au-dessus de l'A4, on peut protéger et heureusement c'est en cours de réalisation après beaucoup d'attente, par des murs anti-bruit. Le bruit des hélicoptères est quelque chose d'assourdissant. On ne peut pas s'en protéger. »

Intervention de M. le Maire

« Absolument, nous sommes un peu démunis. Heureusement, les autorisations qui avaient été sollicitées concernant la multiplication de vols entre Roissy et Orly n'ont pas été obtenues. Un certain nombre de gens prenaient ce moyen de transport pour passer d'un aéroport à l'autre. C'est pour nous catastrophique. »

Intervention de M. LECUYER

« Pour répondre à M. JEANNE, il faut bien comprendre que ces cartes ont été établies à partir de données théoriques. Ce ne sont pas des mesures qui ont été faites. Ce sont des données théoriques. Mais en tenant compte des revêtements, des vitesses, des lieux, etc. Après, ces données ont été modélisées. Il est bien évident que la moto qui démarre à un feu rouge à deux heures du matin n'a pas été prise en compte. En revanche, c'est elle qui va réveiller une grande partie de la population. Il faut bien le comprendre, ce sont des valeurs théoriques qui ont été modélisées. Elles donnent quand même un reflet du bruit que subissent les campinois aux heures auxquelles les cartes ont été faites. Deuxième chose, pour compléter ce que disait M. le Maire au sujet du trafic aérien, ces cartes avaient un périmètre très délimité pour les établir et nous avons le périmètre de notre commune. »

Intervention de M. LAMBERT

« Pour répondre à M. JEANNE, on utilise ce genre de revêtement sur les voies à fort trafic. Cela a son efficacité. Ce n'est pas le cas sur les voies secondaires où le trafic est moindre. On utilise ce que l'on appelle un enrobé classique. C'est donc utilisé dans toutes réalisations que nous faisons, à la fois sur les voies départementales, sur les voies communales. C'est ce que l'on utilise maintenant de manière à atténuer en effet le bruit. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

13

Déclassement du domaine public routier départemental des bretelles reliant la rue de Mulhouse et l'avenue de l'Ile d'Amour à l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue du Général de Gaulle à la rue Maurice Baquet en vue de son classement dans le domaine public routier communal.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de signer l'arrêté conjoint qui sera présenté par Monsieur le Président du Conseil Général du Val de Marne procédant au classement définitif des bretelles reliant la rue de Mulhouse et l'avenue de l'Ile d'Amour à l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue du Général de Gaulle à la rue Maurice Baquet dans le domaine public routier communal.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d'établir et signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces Publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

2^{ère} commission : Aménagement du Territoire et Développement urbain – Politique du logement et Amélioration de l'habitat – Développement économique / Emploi – Insertion – Economie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme.

Rapport présenté par Mme ITTAH qui indique que les membres de la 2^{ème} commission ont demandé qu'un plan des voies concernées soit remis aux conseillers municipaux.
Ce plan a été remis ce soir dans les dossiers des conseillers.

Intervention de M. JEANNE

« Deux remarques d'ordre pratique. C'est très bien que ces deux parties de route reviennent dans le domaine communal. Simplement, cela suppose pour notre ville de revoir certaines choses puisque l'on en aura une maîtrise plus directe, à commencer par la problématique de la circulation au niveau de la partie nord où l'on a effectivement une zone qui est un peu dangereuse en termes de circulation. Il faudra intégrer cet élément dans la perspective de ce que vous voulez en faire. Deuxième point, on est sur le tracé du TVM. Il y aura donc aussi à regarder la problématique du cheminement -notamment pour aller aux équipements sportifs et scolaires- d'une bonne partie des enfants qui résident sur ce secteur. Il y a deux tunnels aujourd'hui qui permettent d'accéder. Pour l'un, il n'est jamais utilisé pour des questions d'hygiène et de sécurité. Pour l'autre, aussi des problématiques de sécurité puisque régulièrement des jeunes, essentiellement en scooter, utilisent le tunnel en question au risque de percuter de nombreux enfants. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

14

Adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) des communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres, et de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour le périmètre des communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay.
Avis de la Ville de Champigny sur Marne, en qualité de commune membre, en application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commission concernée :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par M. LECUYER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15

Avenant n°1 au marché relatif à la maintenance, au dépannage et à la pose d'installations d'alarme incendie pour 2009 (prestations reconductibles en 2010, 2011 et 2012) avec la société ERIS.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. le Maire (en remplacement de Mme ETTORI)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE LA MEDIATHEQUE

16

Médiathèque municipale

Vente publique de documents retirés des collections des bibliothèques Gérard Philipe et André Malraux.

Commissions concernées :

6^{ème} Commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats publics, Personnel Communal, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication

Rapport présenté par Mme KENNEDY.

Mme ITTAH demande quels seront les horaires.

Réponse de Mme KENNEDY : Ceux pratiqués lors de la vente d'octobre, sur le principe de 10h à 17h et jusqu'à épuisement des stocks.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

17

Appel d'Offres ouvert relatif à la distribution du magazine municipal, des suppléments et correspondances municipales sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne.

Approbation du Dossier de consultation des entreprises (DCE)

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d'engager la procédure et de signer le marché à intervenir.

Commission concernée :

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme TERRADE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE

18

Attribution à l'Association Secours Populaire Français :

- d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour l'aide à apporter aux victimes du séisme qui s'est produit au Chili et

- d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour venir en aide aux sinistrés de la tempête qui a traversé la France.

Commissions concernées:

4^{ème} Commission : Solidarité / action sociale; Prévention / Santé; Coordination des actions sur le handicap; Politique en direction des Seniors; Droits des Femmes.

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme DUFOUR.

ADOPTE A L'UNANIMITE

SECRETARIAT GENERAL

19

Suite à la démission de M. Christophe MOMOT et à son remplacement par Mme Nicole RONDEAU, nouvelle délibération portant attribution d'indemnités de fonction mensuelles au Maire, aux adjoints (18), aux conseillers municipaux délégués (5) et aux conseillers municipaux non attributaires d'une délégation de fonction (25) à partir du 1^{er} avril 2010

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. BESNARD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20

3^{ème} commission: Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique
Désignation d'un nouveau membre en remplacement de M. Christophe MOMOT, conseiller municipal démissionnaire.

Rapport présenté par M. le Maire.

Candidature présentée :

- Mme Nicole RONDEAU

Suite au scrutin public,

Mme RONDEAU est ELUE A L'UNANIMITE par 49 voix

21

Caisse des Ecoles.

Désignation d'un nouveau membre délégué du conseil municipal en remplacement de M. Christophe MOMOT, conseiller municipal démissionnaire, pour siéger au sein du comité d'administration

Rapport présenté par M. le Maire.

Candidature présentée :

- Mme Nicole RONDEAU

Suite au scrutin public,

Mme RONDEAU est ELUE A L'UNANIMITE par 49 voix

22

Collège Rol Tanguy.

Désignation d'un nouveau représentant suppléant de la Commune pour siéger au sein du conseil d'administration dudit établissement en remplacement de M. Christophe MOMOT, conseiller municipal démissionnaire.

Rapport présenté par M. le Maire.

Candidature présentée :

- Mme Nicole RONDEAU

Suite au scrutin public,

Mme RONDEAU est ELUE A L'UNANIMITE par 49 voix

23

Conseil de quartier du Maroc / Fourchette / Polangis.

Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal en remplacement de M. Christophe MOMOT, conseiller municipal démissionnaire.

Rapport présenté par M. le Maire.

Candidature présentée :

- Mme Nicole RONDEAU

Suite au scrutin public,

Mme RONDEAU est ELUE A L'UNANIMITE par 49 voix

24

Commission consultative des marchés aux comestibles.

Désignation d'un nouveau représentant titulaire de la commune en remplacement de M. Christophe MOMOT, conseiller municipal démissionnaire.

Rapport présenté par M. le Maire.

Candidature présentée :

- Mme Marie-Eve BERCHERY

Suite au scrutin public,

Mme BERCHERY est ELUE A L'UNANIMITE par 49 voix

25

Commission relative aux antennes relais de téléphonie mobile.

Désignation d'un nouveau représentant suppléant du conseil municipal en remplacement de M. Christophe MOMOT, conseiller municipal démissionnaire.

Rapport présenté par M. le Maire.

Candidature présentée :

- Mme Nicole RONDEAU

Suite au scrutin public,

Mme RONDEAU est ELUE A L'UNANIMITE par 49 voix

26

Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale « Pour la défense du droit inaliénable et fondamental au logement ».

Présentation par Mme PASQUIER.

Texte du vœu ci-après :

« Considérant que la crise du logement sévit dans notre pays depuis des années, qu'en 50 ans, les prix à la consommation ont été multipliés par 10, les prix des loyers par 18, ceux des charges par 26 et ceux de l'immobilier par 55.

Considérant que la politique mise en œuvre par le gouvernement accélère et organise la pénurie de logements sociaux à loyers modérés au profit du marché immobilier privé et de la spéculation rendant totalement inefficace le droit au logement opposable,

Considérant que cette politique s'inscrit dans les directives européennes visant à faire entrer le logement dans le cadre de la concurrence libre et non faussée.

Considérant l'inertie du gouvernement à l'égard des communes refusant l'application de la loi SRU et la construction de logements sociaux sur leur territoire,

Considérant que la crise économique et financière d'aujourd'hui accélère plus encore le processus d'exclusion sociale alors que 3.5 millions de personnes ne sont pas ou mal logées, 100 000 personnes et familles sont privées de toit et des milliers menacées d'expulsion.

Considérant que la ville de Champigny a fait le choix de la justice et de la mixité sociale, qu'elle veut une ville pour tous, une ville solidaire qui s'est toujours engagée sur le droit au logement,

Considérant que le droit au logement est un droit humain universel, fondamental et inaliénable,

Le conseil municipal de Champigny sur Marne :

- Conformément à l'arrêté pris en 2004, déclare son territoire « zone de protection des locataires en difficultés économiques et sociales »
- Se prononce pour l'abrogation de la loi Boutin, facteur d'exclusion, de remise en cause de la mixité sociale, de mise en concurrence marchande et de casse du service public du logement,
- Exige l'arrêt immédiat des expulsions des locataires en difficultés économiques et sociales,
- S'associe à l'appel du RéSEL (réseau stop aux expulsions de logements, composé par plus de 40 organisations) « pour l'arrêt des expulsions, pour la création de logements sociaux et contre le logement cher »
- S'associe au « cri d'alarme » lancé par 1102 architectes, urbanistes, acteurs de la ville et du logement « pour la réalisation d'un million de logements publics locatifs tout de suite » »

Intervention de M. FUCHS

« Je voterai cette délibération - je l'annonce tout de suite comme la suivante - pour Gauche Citoyenne/Europe Ecologie. Je ne suis toutefois pas très sûr que ce type de vœu ait une très grande efficacité. Je pense que c'est par leur vote le 21 mars dernier que les champinois ont exprimé de façon forte et résolue leur opposition à la politique que condamnent ces vœux. C'est important et à mon avis très positif et très efficace.

Quelques observations de détail peut-être mais sur des points que je voudrais souligner concernant le texte. Exiger la réalisation de 1 million de logements publics locatifs tout de suite, cela relève quand même de l'incantation. Ce n'est pas réalisable concrètement. Nos collègues de l'opposition de droite risquent de saisir ce type de texte pour dévaloriser le vœu. Au paragraphe 3, vous dénoncez l'orientation des directives européennes. L'Europe, sous sa forme actuelle, n'existait pas il y a cinquante ans. La politique des directives européennes, c'est celle qui est inscrite dans le traité de Maastricht qui est entré en vigueur au 1^{er} novembre 1993. Ces orientations ont un certain nombre de critères qui déroulent des conséquences négatives dans différentes directives européennes et en particulier sur le logement. On peut espérer d'ailleurs que l'Europe se donnera un jour une autre orientation politique différente. C'est ce que j'espère.

La responsabilité essentielle toutefois, c'est celle du gouvernement français actuel. Il faut dénoncer les communes qui refusent d'appliquer la loi SRU. On parle de ségrégation sociale et de ghettoïsation. La politique des ghettos, c'est celle des municipalités de droite qui, par refus de la mixité et du logement social, fabriquent des ghettos de riches. Ce ne sont pas les couches socialement défavorisées qui réclament la fermeture et l'exclusion, au contraire. Nous avons, nous, nos obligations : assurer à Champigny l'équilibre des différents types d'habitat, la bonne insertion des différents types d'habitat dans la ville. Il n'y a pas d'habitat social valable sans environnement social, sans bonnes écoles, sans bonnes dessertes par les transports en commun. L'habitat social nécessite aussi des constructions de qualité, respectant les normes environnementales. Tout cela coûte cher et pèse sur des communes comme Champigny, nous l'avons vu, dont les ressources sont faibles. La nécessité du logement rend encore plus nécessaire de développer les solidarités des territoires et la péréquation des richesses entre les

différentes zones. Une réalité qui n'est pas prise en compte par le projet de réforme territoriale qui nous est proposé.

Voilà les commentaires que je voulais apporter dans la discussion d'un texte dont je critique, vous l'avez vu, certains détails mais que je voterai car j'en approuve l'orientation générale. »

Intervention de M. SCHMITT

« Monsieur le Maire, le vœu que vous présentez laisse encore à penser que rien ne se fait au niveau du logement social. Pourtant, c'est un sujet très important. A propos de la construction de logements sociaux et de la prévention des expulsions locatives, soit on caricature la réalité et on s'engage dans des excès démagogiques comme vous le faites, soit on agit pour répondre aux besoins actuels et surtout on agit en amont de l'avis d'expulsion afin d'éviter cette situation d'échec. C'est aussi l'occasion de préciser que nous ne sommes pas contre le logement social, comme vous l'affirmez de façon simpliste. Mais nous sommes pour le logement social dans un environnement sociologique reflétant une mixité sociale garante d'un bon fonctionnement social. Comme il a été dit précédemment, oui à un seuil minimum de logements sociaux mais il faut aussi garantir cette mixité sociale en ne dépassant pas un niveau maximum. Les chiffres, et là je ne sais pas quelles sont vos références, M. FUCHS, mais 120.000, c'est le nombre de logements sociaux financés en 2009 contre 40.000 en l'an 2000 sous le gouvernement Jospin. 21.600, c'est le nombre de logements très sociaux financés en 2009 contre 5.000 en 2000 sous le gouvernement Jospin. 140.000, c'est l'objectif de logements sociaux financés pour 2010.

En ce qui concerne les expulsions, la trêve hivernale -qui est une période pendant laquelle les expulsions locatives sont interdites- s'est achevée le 15 mars. A cette occasion, certaines associations ont demandé au gouvernement un moratoire sur les expulsions locatives. S'il n'est pas souhaitable de s'engager dans un moratoire en raison des effets pervers d'une telle mesure, l'Etat est pleinement mobilisé pour mieux prévenir les expulsions locatives grâce à de nouvelles mesures fortes : la garantie des risques locatifs, GRL, et des commissions départementales pour coordonner la prévention des expulsions. Par ces mesures, c'est plus d'aide pour les locataires les plus fragiles et une meilleure protection pour les propriétaires. Faut-il prendre un moratoire sur les expulsions locatives ? La réponse est claire. Il n'est pas souhaitable de prendre un moratoire sur les expulsions locatives. Ce serait un très mauvais message à adresser aux propriétaires. Un moratoire sur les expulsions locatives dissuaderait les propriétaires de louer leurs biens. Il aurait donc pour conséquence de restreindre l'offre de logements pour les plus modestes. Il déresponsabiliserait également les locataires qui pourraient être incités à ne pas payer leur loyer.

Toutefois, l'absence de moratoire ne signifie pas que les personnes expulsées se retrouveront à la rue. Il est demandé aux préfets qui recourent à la force publique de prévoir dans le même temps un hébergement adapté pour les personnes qui font l'objet d'une expulsion. Les préfets doivent être attentifs à chaque situation individuelle. Quelles mesures pour mieux prévenir les expulsions locatives ? Et là, le vœu est assez faible. Pour mieux prévenir les expulsions liées aux situations d'impayés, l'ANIL, Agence nationale d'information sur le logement, se voit confier la mise en place d'un numéro unique gratuit, SOS Loyers impayés, à destination des propriétaires et des locataires. Grâce à ce numéro vert effectif depuis le 16 mars, les propriétaires comme les locataires bénéficient de conseils et d'un accompagnement adaptés à leur situation. Des commissions départementales destinées à coordonner la prévention des expulsions sont mises en place cette année. L'objectif, réunir tous les acteurs concernés, Etat, collectivités, bailleurs, propriétaires privés et associations, pour qu'ils agissent ensemble le plus en amont possible, dès l'apparition des premiers impayés. La garantie des risques locatifs, GRL, effective depuis le 26 décembre dernier, permet de protéger les propriétaires contre les risques d'impayés. Elle favorise ainsi l'accès et le maintien des ménages les plus modestes

dans leur logement locatif. Enfin, dans le cadre de la convention d'utilité sociale qui va être renégociée cette année, l'obligation de prévention qui pèse sur les bailleurs sociaux va être accentuée.

Ne faut-il pas aussi construire plus de logements sociaux ? Absolument, et c'est ce que nous faisons. En 2009, ce sont 120.000 logements sociaux qui ont été financés contre 40.000 en 2000, comme je vous le répétais, soit trois fois plus. Ce bon résultat s'explique notamment par une hausse sans précédent du nombre de logements très sociaux : 21.600 en 2009 contre 5.000 en 2000. L'objectif pour 2010, je le rappelle, est de 140.000 logements sociaux financés. Parce que nous devons faire encore mieux, on s'est engagé dans une nouvelle politique du logement social plus ciblée vers les territoires qui en ont le plus besoins. Concrètement, les moyens financiers vont être réorientés progressivement dès cette année pour produire plus dans les zones où la demande est forte, sans pour autant déstabiliser la production actuelle. Votre vœu est bien faible en termes de propositions concrètes, durables et surtout n'est pas porteur d'avenir meilleur pour les campinois. Vous continuez à écrire les vœux dans un style qui reflète votre fausse politique sociale, tout en trompe-l'œil. Nous voterons contre ce vœu. »

Intervention de M. JEANNE

« Cela va être assez rapide. On partage effectivement un peu l'orientation du vœu. Je vais reprendre un petit peu ce que disait mon voisin M. FUCHS. On est à peu près sur la même longueur d'onde sauf que l'on a une perception, sur le plan politique, un petit peu différente. Effectivement, on peut avec vous partager le fait que la loi DALO est absolument inefficace. On peut aussi s'interroger, on a évoqué la question dans le cadre du débat sur le budget, de produits défiscalisés qui ne visent pas véritablement un intérêt général au niveau du logement. Sur cette question, il y a beaucoup de choses que l'on pourrait mettre en perspective. Simplement, comme l'a dit fort justement mon voisin M. FUCHS, votre vœu est un peu d'une portée inutile. On voit bien que ce n'est qu'un vœu à destination politique. Même si on en partage le fond, nous ne voterons pas ce vœu. Nous nous abstiendrons pour l'utilisation que vous voulez en faire. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Je ne vais pas répondre aux exemples ou aux témoignages que Mme PASQUIER a cités. Ils sont dramatiques. Je voudrais simplement commenter la rédaction de votre vœu. Et je pense, M. le Maire, que vous faites partie de la majorité municipale. Vous avez donc dû avoir ce papier sous les mains. Il est entaché d'erreurs et de contre-vérités. Plutôt que de perdre notre temps, il serait mieux de vérifier les choses. Dans le préambule du vœu, vous citez une étude du CREDOC. Elle est connue. La seule chose que vous oubliez, même si les loyers ont été multipliés par 18, les charges par 26, il faut savoir que le SMIC a été augmenté pendant la même période. Il a été multiplié par 35. Il vaut mieux citer tous les chiffres de façon à être vrai.

Concernant votre propension à dire que le gouvernement est inerte, cela a été dit. Je ne vais pas répéter les chiffres. Il se construit deux à trois fois plus de HLM maintenant qu'il ne s'en est construit en l'an 2000, pendant lequel le premier ministre était M. JOSPIN. Vous devriez avoir la pudeur de citer ces chiffres et vous n'en avez jamais parlé. Concernant la loi SRU, je voudrais faire deux remarques. Les amendes fixées par la loi sont appliquées. Mais pourquoi, M. le Maire, le conseil général ne donne-t-il pas de subventions à la ville de Vincennes quand elle veut faire des HLM ? C'est dans le Parisien de cette semaine. Là aussi, vous devriez regarder et en parler. Si nous sommes d'accord, en ce qui concerne notre groupe, pour que les communes limitrophes et d'autres construisent des HLM dans le cadre de la loi SRU, avec un minimum de 20 %, nous le disons et nous le répétons, en revanche nous pensons qu'une barre haute avec un maximum de 40 % dans les villes, et ici à Champigny on les tangente et si on

ne prend que les immeubles collectifs, on est à plus de 50 %, pourquoi ne pas fixer dans la loi SRU une limite basse et une limite haute ?

Et puis, la dernière remarque sur le vœu, c'est l'inanité des propos qui sont tenus avec la construction, M. FUCHS le présentait, de 1 million de logements alors que le parc locatif social est de 4,4 millions et il a été mis en place depuis la loi Loucheur c'est-à-dire en 1928. Vous voulez construire tout de suite 1 million de logements alors que l'on a mis des décennies pour arriver à faire 4,4 millions. Tout cela montre que ce n'est vraiment pas sérieux d'écrire un tel vœu. On vote contre. Je vous demanderai d'essayer de passer au tamis de la réflexion avant de proposer des textes de ce genre. »

Intervention de M. COCQ

« Ce vœu a au moins le mérite de remettre au cœur de la discussion la question du logement. On a tous bien vu, il y a quelques semaines durant la campagne électorale, que chaque formation s'était complètement saisie de cette question. Je regrette et je déplore qu'un certain nombre de partis politiques aient déjà déserté ce terrain. Il est bien que nous ne soyons pas de ceux-là au sein de la majorité municipale. Nous ne sommes pas de ceux-là tout simplement parce que le logement est effectivement un enjeu fondamental. On en a tous entièrement conscience. C'est au cœur de la vie sociale de chacune et de chacun. C'est également au cœur de la vie professionnelle. C'est également au cœur des questions d'éducation. Pour toutes ces raisons, il nous faut aujourd'hui garantir que le logement soit un droit fondamental. Ce qui est mis en place à l'heure actuelle va à l'exact inverse de cette volonté. En effet, ce que l'on voit aujourd'hui, c'est que les lois du marché règnent de plus en plus en maîtres sur ce terrain. Le logement est de plus en plus soumis à la concurrence. Surtout, il est de plus en plus livré à la spéculation y compris quand c'est l'Etat et le gouvernement qui organisent cette spéculation comme on peut le voir aujourd'hui avec la question du Grand Paris et de la préemption qui peut être autorisée autour des gares. Cela est d'autant plus vrai que nous connaissons aujourd'hui une crise sociale extrêmement forte, comme nous l'évoquions. Nous ne sommes pas à l'abri de celle-ci à Champigny comme ailleurs. C'est d'autant plus déplorable qu'un certain nombre de communes souhaitent se soustraire à la loi SRU sur le logement. On a évoqué depuis tout à l'heure les communes limitrophes. Il serait temps, à un moment donné, que non seulement nous nous disions qu'elles sont hors-la-loi mais que l'Etat via les préfets prenne ses responsabilités au lieu de limiter les amendes comme il le fait dans la ville de Vincennes que vous évoquiez il y a un instant, M.CHEVALIER. Enfin, dernier point, nous tenons à réaffirmer ici, comme nous l'avons fait récemment au travers de notre PLU, que nous faisons le choix d'une mixité sociale maîtrisée comme elle l'est actuellement. Car de celle-ci découle le vivre ensemble auquel nous sommes si fortement attachés. C'est pourquoi nous voterons, Parti de Gauche, ce vœu. »

Intervention de M. GASCARD

« Je voudrais dire que l'on peut, de la part du gouvernement, dire : on va construire 150.000 logements sociaux. Sauf que l'Etat s'est retiré déjà depuis quelques années du financement de ces logements. On peut faire construire du logement aux autres. C'est sûr. Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, l'Etat accorde plus de financements au logement privé en exonérations d'impôts qu'il n'en accorde pour la construction de logements sociaux. Eh oui, c'est la vérité. Je vais vous dire quand même que je fais partie du conseil social de l'habitat. Je fais partie du comité de suivi national du DALO. Tout ce qui est dit dans ce vœu, vous regarderez cela, figure à la fois dans les interventions du conseil social de l'habitat et dans le dernier rapport du comité de suivi du DALO. Ce n'est pas une invention de la municipalité de Champigny. Cela révèle quand même une certaine réalité de ce qui se passe au niveau du logement.

M. CHEVALIER, je vous charge de dire aux habitants de Champigny qui sont mal logés ou pas logés ou expulsés, de leur expliquer que l'on attend que Saint Maur, Joinville, etc., toutes les villes autour, construisent des logements sociaux mais que l'on arrête de les loger sur Champigny. Personnellement, moi je ne le ferai pas. Il ne faut pas exagérer non plus. Quant aux expulsions, dans le comité de suivi DALO, et dans la loi DALO, il est dit effectivement que les personnes expulsées pour des raisons économiques doivent être relogées. Alors c'est complètement aberrant. Depuis le départ, le comité de suivi DALO dit : attendez, c'est complètement idiot, d'un côté vous allez expulser les gens et dans la loi vous dites, attention ! les gens doivent être relogés. Ne pourrait-on « squeezer » une étape de cela en évitant que les gens soient à la rue ? Ce qui amène, par exemple pour les familles avec enfants, une prise en charge du logement en nuitées d'hôtel ou dans des foyers, etc. Ne serait-ce pas plus facile de laisser quelqu'un dans son logement plutôt que de lui dire que, en attendant, on va l'héberger dans un centre d'hébergement et que sa vie est foutue. Vous imaginez bien que les gens qui ne payent pas leur loyer, ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas payer. C'est parce qu'effectivement, ils sont dans des situations qui sont devenues intenable. Après, quelqu'un qui est jeté à la rue ainsi, qui avait un travail, très rapidement perd son travail. C'est donc vraiment un cycle infernal. Le logement, c'est inimaginable de penser qu'à notre époque on puisse y compris pour l'exemple, pour les propriétaires, se dire que l'on jette des gens à la rue ainsi et qu'il n'y a pas de relogement possible. Quand on dit que le préfet est chargé du relogement, vous irez demander au préfet de trouver des relogements pour les gens qui sont expulsés et qui se retrouvent à la rue. Je veux bien votre aide là-dessus ! »

Intervention de M. le Maire

« Merci. Deux petites choses avant de passer au vote. La première, je parle de mémoire, sur environ 1.700 logements produits dans le Val de Marne l'année dernière, M. le préfet justement dit ce mot : ils ont été produits. Je serais plus nuancé. Une bonne moitié, ce sont des rachats de Icade. Cela pose les chiffres. Il n'y a pas 1.700 logements de plus mais la moitié. Attention à ce que l'on fait dire aux chiffres. Pour le département du Val de Marne, il y avait des ventes n'importe comment, par des grands groupes de logements en masse, heureusement ils ont pu être rachetés pour rester dans le parc public. Ne comptons pas cela comme des logements neufs. Cela nuance le propos. Deuxième chose, M. SCHMITT, vous appelez à ce que l'on rencontre le préfet. J'y avais pensé. J'y étais déjà l'année dernière à la même date et j'y retourne cette année. Je peux vous dire que, malheureusement, par rapport au tableau idyllique de l'intervention de l'Etat que vous avez décrite, on n'en est pas là. M. GASCARD vient de le rappeler très justement. Sinon, sur le million de logements.... Evidemment c'est un symbole d'architecte. On ne sortira pas le million en trois semaines. En revanche, on pourrait très raisonnablement penser que 50.000 logements supplémentaires en Ile de France sont vraiment à notre portée. C'est d'ailleurs l'un des buts de l'EPFR que nous portons ensemble. »

ADOPTE A LA MAJORITE

39 votes pour dont 12 procurations

(« Ensemble agir pour Champigny » - liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne / Europe écologie »)

8 votes contre dont 3 procurations

(groupe UMP - groupe Divers droite)

2 abstentions

(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale relatif au nouveau projet de décret du gouvernement sur les modes d'accueil collectif des jeunes enfants.

Présentation par Melle LE LAGADEC.

Texte du vœu ci-après :

« Le gouvernement prépare la publication d'un nouveau décret sur les modes d'accueil collectif modifiant celui de février 2007.

- Il autorisera un établissement de 60 places à accueillir certains jours jusqu'à 72 enfants,
- Il abaissera de 50 à 40% la proportion des professionnels les plus qualifiés auprès des enfants,
- Il inclura les directrices adjointes dans l'effectif auprès des enfants pour un quart de leur temps de travail,
- Il officialisera les nouveaux « jardins d'éveil » pour des enfants de 2 à 3 ans, avec un adulte auprès de 12 enfants voire plus, alors que ce taux est d'un adulte pour 8 enfants du même âge en crèche.

Le Conseil Municipal considère que :

- Ces mesures remettent en cause la qualité de l'accueil nécessaire pour répondre aux attentes des familles et aux besoins fondamentaux des enfants.
- Le gouvernement veut que nos enfants soient confiés à des équipes moins qualifiées, donc moins de disponibilité et d'attention, plus d'insécurité matérielle et affective pour chaque enfant et plus de stress pour les professionnel-le-s.
- Ce projet vient renforcer d'autres régressions en cours sur la qualité d'accueil des jeunes enfants et les conditions de travail des professionnels.

Le Conseil Municipal demande :

- Le respect d'un taux d'encadrement d'au moins un adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et d'un pour 8 enfants qui marchent en établissement d'accueil,
 - le maintien et l'amélioration des taux actuels de professionnels qualifiés, par l'accroissement des places dans les écoles de formation (auxiliaires de puériculture, puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants...) * et par l'accroissement des postes d'enseignants et d'ATSEM, formés à l'éducation et à l'accompagnement de tout jeunes enfants,
- le renforcement et le développement des structures et des dispositifs publics ou à but non lucratif pour l'accès aux modes d'accueil.
- l'accueil à l'école maternelle des jeunes enfants à partir de 2 ans (pour les familles qui le souhaitent),
- l'abandon des regroupements d'assistantes maternelles qui constitue le sommet de la déréglementation avec l'absence de tout encadrement et le maintien des contrats de gré à gré avec les parents employeurs,
- l'abaissement du reste à charge financier pour les familles, leur permettant réellement d'accéder au mode d'accueil de leur choix.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal demande au gouvernement le retrait immédiat de ce projet tout en exigeant un véritable plan d'urgence pour un accueil de qualité de la petite enfance. »

Melle LE LAGADEC propose d'intégrer une précision que lui a suggéré Mme KENNEDY.

* **ajouter** « notamment dans des filières publiques à créer par l'Education nationale »

Intervention de M. JEANNE

« Simplement, on votera favorablement ce vœu. On a simplement une réserve que l'on souhaite préciser. Concernant le point pour l'accueil à la maternelle, c'est un point un peu différent. Il ne faut pas non plus tomber dans l'excès. Nous estimons que les parents ont tendance parfois à avoir recours à cette disposition, quand elle est possible car c'est de moins en moins le cas aujourd'hui puisque les enfants ne sont pas comptés en dessous de 3 ans de telle manière à économiser sur des frais de garde. Les enfants souvent à 2 ans, 2,5 ans, ne sont pas encore prêts pour être dans un circuit de maternelle. Hormis cette réserve que l'on évoque, on est globalement favorable au vœu que nous voterons bien sûr dans un sens positif. »

Intervention de M. SCHMITT

« Là aussi, comme d'habitude, la fiction apocalyptique que vous nous décrivez n'a aucune réalité. En matière d'éducation, vous êtes toujours contre tout alors que les mesures prises vont dans le sens de l'aide et de l'accompagnement plus personnalisé de chaque petit français. Il n'est pas question de remettre en cause le choix du mode de garde de la petite enfance. Ce que vient de dire M. JEANNE est tout à fait fondé sur 2 ou 3 ans. Il faut prévoir différents types de mode de garde. Plus largement, au niveau de l'éducation, ce n'est pas la casse que l'on organise. Au contraire, à la rentrée, il y aura le même encadrement dans les écoles, les collèges, les lycées. Et contre quoi êtes-vous ? contre l'accompagnement éducatif qui est organisé gratuitement pour tout le monde ? contre les stages offerts aux élèves de cours moyen pour les préparer à l'entrée en sixième ? contre la distribution gratuite à tous les parents des programmes scolaires, soit 4,5 millions d'exemplaires diffusés ? contre le fait que l'école et le lycée se réforment à livre ouvert, en s'adressant à l'opinion qui du reste l'approuve ? Vous ne pouvez pas le contester. Vous ne dites pas du tout la même chose que les français. Et aujourd'hui vous portez, par ce vœu, un avis caricatural sur l'accueil de la petite enfance qui n'engage aucun débat sérieux sur la question. Nous voterons contre. »

Intervention de Mme KENNEDY

« Le groupe des élus communistes soutient bien entendu pleinement ce vœu. La petite enfance constitue en effet un enjeu majeur de notre société. Quelle place fait-elle au besoin éducatif, à la promotion des enfants, à l'éveil et à l'éducation ? Et quelle réponse à l'insuffisance de mode d'accueil, à la pénurie des métiers des professionnels de la petite enfance apporte-t-elle ? Par le dialogue constant que les élus de la majorité municipale mènent avec les habitants, nous savons combien cette question de la petite enfance est primordiale pour eux car l'accès à un mode de garde conditionne l'organisation de leur vie quotidienne et la reprise du travail des femmes. C'est un enjeu économique, social, humain qui participe à l'égalité hommes/femmes. 80 % des campinoises de moins de 40 ans travaillent ou cherchent un emploi. 1.300 bébés campinois naissent chaque année sur notre commune. De nombreux parents ne trouvent pas d'accueil pour leur enfant. C'est un frein à l'emploi surtout pour les 18 % de familles monoparentales. Et ce, malgré une politique municipale dynamique, un soutien important du conseil général pour développer l'offre, 515 places en accueil collectif et 580 en places d'accueil individuel sur notre ville. Oui, c'est un choix audacieux que nous avons fait pour répondre aux besoins des familles et offrir des services de qualité aux petits campinois. Nous sommes particulièrement attentifs à cette qualité comme l'a dit Mlle LE LAGADEC car nous considérons qu'au-delà d'un simple mode de garde, les crèches s'inscrivent dans des politiques d'égalité des chances par la prévention des difficultés, la socialisation du jeune enfant et le soutien à la parentalité.

Alors que nous déployons ces efforts, depuis 2008 le gouvernement tourne radicalement le dos à une politique de la petite enfance de qualité. Il prend des mesures opérant une véritable

braderie des modes d'accueil. Ces mesures prennent non seulement le contre-pied des réponses publiques mais conduisent à la dégradation de l'existant, accélèrent l'ouverture à la concurrence. Ainsi, par des décrets le gouvernement ouvre aux assistantes maternelles l'accueil à temps plein de 4 enfants au lieu de 3, sans se soucier du temps et de l'espace nécessaires à chacun d'eux. Il impulse l'ouverture des maisons d'assistantes maternelles autorisant 4 assistantes maternelles à travailler en turn-over pour accueillir jusqu'à 16 enfants sans normes de fonctionnement ni d'encadrement et sans statuer sur les responsabilités. Il lance à titre expérimental 8.000 places en jardin d'éveil, payantes pour les enfants de 2 à 3 ans, afin de faciliter la suppression de milliers de postes d'enseignants de maternelle et de transférer cet accueil vers les collectivités ou le privé.

Par ailleurs, pour répondre à M. JEANNE, de nombreuses études font état que les enfants qui vont de manière précoce à l'école maternelle, sont mieux prémunis contre les inégalités en matière éducative. Le gouvernement veut mettre un coup d'accélérateur avec la publication, on l'a dit, imminente d'un décret sur l'organisation de l'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans, qui a obtenu un avis favorable de la Caisse nationale d'allocations familiales en février et qui va être soumis au Sénat. Le décret de 2007 qui fixe leurs modalités de fonctionnement en termes de normes d'encadrement, d'aménagements, de sécurité, et des diplômes nécessaires comportait déjà un début de dérégulation de l'encadrement des structures et créait des micro-crèches sans direction qualifiée. Ce projet veut marquer une nouvelle orientation des politiques familiales en France, qui s'éloignent des besoins des familles et de ceux des tout-petits. Or, nous savons tous que la petite enfance est le premier temps d'éducation qui contribue à son épanouissement, à son autonomie, à son apprentissage de la solidarité, de la tolérance et du respect de l'autre. C'est une étape vers sa socialisation, son ouverture vers le monde, bref pour forger un futur citoyen. L'offre d'accueil reste très insuffisante et celle des formations publiques des professionnels quasiment inexistante. Sauf, cela a été dit, quelques sections qui ont été ouvertes dans des lycées grâce à la mobilisation de collectivités, notamment du conseil général du Val de Marne. Loin d'ouvrir des filières publiques de formation, l'Etat répond en réduisant le nombre de personnel qualifié, en le passant à 40 % pour proposer l'embauche de mères de famille ayant élevé 3 enfants alors que l'on recense de très nombreuses demandes de formation. Il priorise le taux de remplissage des crèches au détriment des besoins éducatifs, affectifs en obligeant à inscrire 20 % d'enfants supplémentaires au nombre de berceaux.

On voit comment Mme MORANO, secrétaire d'Etat à la famille, qui, appliquant les préconisations de la sénatrice UMP Mme TABARO, porte ainsi le dogme de l'abaissement des coûts et le leitmotiv que les crèches publiques coûtent trop cher à la collectivité. L'Etat a depuis 2006 réduit de 200 millions d'euros annuels l'enveloppe financière dévolue aux CAF alors que les besoins sont croissants, laissant de plus en plus aux collectivités territoriales la charge d'y répondre. Ainsi, la convention d'objectifs et de gestion, la COG, signée entre l'Etat et la CNAF pour 2009 à 2012, ne permet pas d'assurer le plan crèches gouvernemental de 200.000 nouvelles places, promis par M. SARKOZY. Et ces projets de décret sont effectivement des artifices au regard de ce projet de création de 200.000 nouvelles places. Déjà, la CAF ne finance plus la rénovation et la modernisation des structures d'accueil et ne cesse de revoir les contrats enfance jeunesse à la baisse. Elle a pour objectif encore de réduire de 55 à 50 % les aides au fonctionnement des crèches et des centres de loisirs. De plus, le gouvernement favorise l'ouverture à la concurrence, à la privatisation de l'accueil des jeunes enfants par la transposition de la directive services européenne alors que 25 des 27 Etats membres de l'Union européenne ont choisi de légiférer sur la question pour préserver ce secteur. Cela va directement impacter les services publics à la petite enfance. Les collectivités devront justifier de leur mode de gestion publique, réduire les coûts en réduisant également les services rendus et la qualité d'accueil. D'ailleurs, l'UNCCAS vient de s'élever contre cette

transposition. Ces projets ouvrent la porte à une offre à deux vitesses, à la remise en cause du principe d'accessibilité universelle aux services sociaux, à la suppression à terme des subventions publiques aux établissements.

Nous le voyons, loin de répondre aux besoins réels sociaux, économiques et humains, l'Etat poursuit ses objectifs de désengagement, de transfert des charges vers les collectivités, de casse des services publics locaux. Il offre ce domaine essentiel au secteur privé et privilégie là aussi la rentabilité au détriment de l'éducation et de la qualité. Les élus communistes soutiennent la demande aux côtés des milliers de professionnels et des parents du collectif « Pas de bébé à la consigne ». Parce que nous plaçons l'être humain et le soutien aux campinois les plus fragiles au cœur de nos orientations politiques, nous voterons le vœu proposé et soutiendrons également la proposition de création d'un service public national de la petite enfance intégrant la maternelle, seule réponse de qualité face à l'enjeu majeur que représente pour nous cette question et pour notre société. »

Sortie de séance à 0h20 de M. KASSIM.

Intervention de M. JEANNE

« Je voulais juste faire une remarque à l'attention de notre collègue M. SCHMITT. Personne n'est contre l'aide personnalisée. Quelque sensibilité politique que ce soit, on ne peut pas être opposé à cela. Simplement, la façon dont cela a été fait au détriment des RASED et au détriment d'un certain nombre de suppressions de postes a amené un certain nombre de difficultés. Je voudrais simplement faire une remarque à livrer à votre réflexion. J'ai deux enfants qui sont scolarisés dans un groupe solaire à Champigny. J'assiste au conseil d'école avec un de nos élus. L'année dernière, trois personnes du RASED s'occupaient des enfants en grande difficulté. L'aide personnalisée ne répond pas, les enseignants le disent, ils ont besoin de gens plus spécialisés, plus formés sur un certain nombre de questions spécifiques. Les enseignants ont déterminé 24 enfants qui avaient besoin de cette aide personnalisée. On est passé de 3 à 1 poste. Ils ne peuvent s'occuper au niveau des RASED que de 8 maintenant. Voilà, 16 ne sont pas traités. Et puis, l'année dernière, l'enseignante de mes enfants a été absente 6 fois dans l'année. Elle a été remplacée 6 fois. Cette année, elle a été un peu plus souffrante, elle a été absente 6 fois. Elle n'a été remplacée qu'une fois. Quelle est la réponse du rectorat ? Il n'y a pas de remplaçant. Je livre ces chiffres à votre réflexion. Cela veut quand même dire qu'il y a un certain nombre de problèmes. L'aide personnalisée qui s'est mise en place au détriment d'un certain nombre d'autres dispositifs amène quand même des difficultés. »

Intervention de M. COCQ

« M. JEANNE a commencé à évoquer un certain nombre d'éléments. Le sujet mériterait débat beaucoup plus que la vision caricaturale que vous en donnez, M. SCHMITT. Ce n'est pas pour cela que je vous avais demandé la parole, M. le Maire. Je tenais à réaffirmer ici, contrairement à vous, M. SCHMITT, que l'école, le système éducatif et également l'accueil pour la petite enfance ne se font pas uniquement pour les jeunes français comme vous venez de le dire. C'est l'honneur de la République que cet accueil soit celui de tous les enfants. Je déplore réellement que vous ayez pu tenir ces propos ici, dans cette enceinte. Cela ne m'étonne pas qu'il y ait un glissement, vu les débats nauséabonds que nous avons connus ces dernières semaines. »

Vote sur le texte du vœu amendé

ADOPTE A LA MAJORITE

41 votes pour dont 12 procurations

(« Ensemble agir pour Champigny » - liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne / Europe écologie » - Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

**5 votes contre dont 2 procurations
(groupe UMP)**

**2 abstentions dont 1 procuration
(groupe Divers droite)**

Questions diverses

Intervention de M. SCHMITT

« C'est une interrogation sur la délibération 4/ du conseil municipal du 18 novembre 2009. Je voulais savoir si cette délibération était respectueuse de la loi. Il faut que je reprenne un peu l'historique. L'objet de cette délibération était la cession de la parcelle de terrain non bâti sis lieu-dit les Perroquets cadastrée section CX n°332 d'une superficie d'environ 5.323 mètres carrés au profit de la société SA Coopérative de production HLM Coopimmo moyennant le prix de 1.300.000 euros H.T. en vue de la construction de logements en accession sociale de type très social location accession. Pour bien comprendre l'objet de mon intervention, il est nécessaire de rappeler l'historique de l'acquisition de cette parcelle par la commune de Champigny. Première étape, considérant que dans le secteur de l'ensemble collectif de 440 logements dit le Clos des Perroquets, les aménagements internes à cet ensemble sont insuffisants pour les enfants de 8 à 10 ans et les pré-adolescents, le conseil municipal du 17 janvier 1979 décide de créer un emplacement réservé sur la parcelle CX 32 afin d'y réaliser un espace libre public. Le conseil municipal décide l'inscription de cet emplacement réservé au Plan d'occupation des sols publié le 27 juin 1978. Entre autres, comme délibération, je cite, ce que l'on a voulu dans l'immédiat, c'est répondre à une demande urgente des jeunes du quartier. Je passe le reste des débats mais l'immédiat et l'urgence, on voit que 30 ans plus tard, on n'est pas encore dans la réalisation. Deuxième étape, par un courrier du 31 juillet 1996, le propriétaire du terrain classé POS de la ville en zone réservée pour un espace public met en demeure la ville d'acquiescer son terrain conformément à l'article L 123-9. Troisième étape, en août 1997, aucun accord n'étant intervenu dans un délai d'un an, le propriétaire demande expressément à M. le juge de l'expropriation, dans le cadre de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, de fixer le prix du terrain lui appartenant, le jugement valant transfert de propriété dudit terrain. Cette parcelle figure toujours au POS pour y réaliser un espace public libre. Etape suivante, le conseil municipal du 27 mai 1998 a alors adopté la délibération 7/ suivante : prendre acte du transfert de propriété à la ville du terrain 6 chemin des Lyonnaises, lieu-dit les Perroquets, moyennant un prix de 5.115.000 francs, (article L 123-9 du code de l'urbanisme), solliciter l'attribution de primes et de subventions auprès de l'Etat, de la région, du département et de tout autre organisme. Dernière étape et c'est celle qui nous ramène au 18 novembre 2009, la délibération 4/ du conseil municipal du 18 novembre 2009 n'est pas conforme à la délibération du 27 mai 1998 attendu que cette délibération était faite pour un

espace libre public. Si cette clause n'est pas respectée, le propriétaire a le droit de faire valoir son droit de rétrocession avec prescription de 30 ans. Le propriétaire a-t-il renoncé à faire valoir son droit de rétrocession ? Pouvez-vous me donner des précisions à ce sujet ? »

Sortie de séance de Melle LE LAGADEC à 0h25.

M. le Maire prend note de la question de M. SCHMITT à laquelle il sera répondu.